



NSC GROUPE

SPÉCIALISTE DE L'ÉQUIPEMENT INDUSTRIEL

RAPPORT ANNUEL 2021



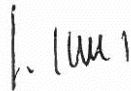
SOMMAIRE

02 	Attestation du rapport financier annuel
03 	Rapport de gestion du Conseil d'Administration
09 	Tableau des résultats financiers des cinq dernières années
10 	Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise
13 	Documents comptables annuels au 31 décembre 2021
14 	Comptes consolidés établis selon le référentiel ANC n° 2020-01 <ul style="list-style-type: none">• Bilan consolidé• Compte de résultat consolidé• Annexe aux comptes consolidés
38 	Comptes sociaux <ul style="list-style-type: none">• Bilan au 31 décembre 2021• Compte de résultat• Projet d'affectation du résultat• Tableau de financement• Annexe aux comptes sociaux
57 	Rapports des Commissaires aux Comptes <ul style="list-style-type: none">• Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés• Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels• Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
64 	Projet des résolutions
65 	Informations juridiques et administratives
68 	Historique du Groupe

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

(Article 222-3-1 du Règlement Général de l'AMF)

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau financier de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.



Pascal ROUHAUD
Président-Directeur Général

Guebwiller, le 08 avril 2022

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée générale pour vous soumettre les comptes de NSC Groupe clos le 31 décembre 2021 et vous rendre compte de la marche des affaires dans les filiales du Groupe.

ÉVOLUTIONS DU GROUPE NSC EN 2021

Reprise d'activité confirmée dès le 1er semestre

La crise sanitaire liée au Covid-19 avait entraîné un ralentissement très important des entrées de commandes au 1er semestre de l'année passée, puis une reprise graduelle à compter de l'automne dernier notamment pour les filiales du secteur Fiber to yarn. La reprise s'est confirmée avec des entrées de commandes de machines pour le secteur Fiber to Yarn et Monomatic, et de composants pour Fonderie Schlumberger, s'élevant à 53,1 M€ en 2021 contre 23,9 M€ en 2020. Le carnet de commandes machines et composants de fonderie à fin décembre 2021 s'établissait ainsi à 29,7 M€ contre 12,7 M€ à fin 2020 et 6,9 M€ à fin 2019.

Le niveau d'activité des sites de production s'est amélioré progressivement au cours du 1er semestre. En France, le recours à l'activité partielle a été complètement arrêté pour les 3 sociétés concernées au 31 mai mais a été maintenu pour partie en Italie jusqu'au 30 juin compte tenu d'un niveau d'entrées de commandes plus faible pour SATM et CMT que celui enregistré pour N.Schlumberger et Seydel.

La prospection commerciale et les interventions techniques chez les clients sont restées en partie limitées sur l'exercice compte tenu des impératifs sanitaires en vigueur dans de nombreux pays. Cela a entraîné quelques retards dans l'installation et la mise en route des équipements livrés à nos clients.

Complément de financement obtenu en septembre 2021

Afin d'assurer le financement des activités du groupe à moyen terme, la société a engagé au 1er trimestre des discussions avec le pool bancaire, l'Etat et l'actionnaire majoritaire. Ces démarches ont abouti à la sécurisation d'un complément de financement de 4,5 M€ composé de PGE complémentaires accordés par les 3 banques du pool pour 3,0 M€, d'un prêt de l'Etat pour 1,0 M€ et d'un apport en compte courant d'Alsapar pour 0,5 M€.

Une gestion rigoureuse du BFR des filiales a permis de ne pas dégrader la trésorerie sur l'exercice ; une réduction du BFR de 1,8 M€ a été constatée en 2021.

Difficultés d'approvisionnement et hausse des coûts constatées depuis avril 2021

La forte reprise de la demande industrielle a entraîné à compter du printemps 2021 des difficultés d'approvisionnement notamment de composants électroniques nécessaires au fonctionnement des machines de préparation à la filature fabriquées par Fiber to yarn. Malgré les plans d'action mis en place, une douzaine de machines n'a pas été livrée en fin d'exercice représentant un manque de facturation de 3,0 M€ sur 2021.

Par ailleurs, les hausses des matières premières constatées depuis l'été 2021 n'ont été que partiellement répercutées sur certains contrats dont les prix avaient été fixés antérieurement.

Rationalisation de l'organisation de Fiber to yarn en Italie.

La filiale SATM a absorbé par voie de fusion le 2 août 2021, les 2 autres filiales italiennes M2FL et CMT. Le site de CMT à Novara a été ramené de 9000 m² à 1000 m² avec l'arrêt total de l'usinage du montage et l'équipe, réduite à 6 personnes. La production des continus à filer sera réalisée à Novara avec la gamme des machines commercialisées par SATM.

Désengagement complet du secteur NSC Packaging

La société Pakea est sortie du périmètre à compter du 26 mai 2021, date de mise en liquidation judiciaire prononcée par la chambre commerciale du Tribunal judiciaire de Mulhouse.

La société NSC Packaging est sortie du périmètre de consolidation au 9 juillet 2020 et sa mise en liquidation prononcée le 11 janvier 2021.

La liquidation de ces deux sociétés est en cours de réalisation par les instances judiciaires.

PERSPECTIVES POUR 2022

Les contraintes liées aux problèmes d'approvisionnement constatés depuis le printemps 2021 se multiplient depuis quelques mois.

Les conséquences du conflit sévissant actuellement en Ukraine ne sont pas encore chiffrables. Néanmoins, Il est déjà avéré que le coût et la disponibilité de certaines matières premières et composants, tels que l'aluminium, le nickel, les moteurs, les composants électroniques, impacteront négativement la réalisation de certaines commandes clients.

Malgré ces incertitudes, notamment sur les délais de livraison, le groupe devrait enregistrer au 1er semestre une progression du chiffre d'affaires pour l'ensemble des activités grâce à la reconstitution progressive des carnets de commandes depuis fin 2020. Au 31 mars 2022, les carnets de commandes de machines s'établissaient à 31,3 M€ contre 17,7 M€ à la même période l'année passée. Le détail est le suivant :

- Pour les sociétés du secteur Fiber to yarn :
 - N.Schlumberger : un carnet de 17,7 M€ + 4,9 M€ déjà facturés à fin mars,
 - SATM : un carnet de 5,3 M€ + 1,5 M€ déjà facturés à fin mars,
 - Seydel : un carnet de 2,6 M€ + 0,3 M€ déjà facturés à fin mars.
- Pour Monomatic : un carnet de 5,6 M€ en augmentation de 52% vs. mars 2021.

Pour Fonderie Schlumberger, le carnet de commandes s'établissait au 31 mars 2022 à 2,9 M€ contre 2,2 M€ à la même période l'année passée. Une partie de cet accroissement est lié à l'indexation matière répercutée aux clients.

Pour l'ensemble de l'année, une augmentation du chiffre d'affaires a été budgétée ainsi qu'un retour à une rentabilité positive. Ces perspectives d'amélioration dépendront très largement de l'évolution du conflit en Ukraine et de facteurs géopolitiques pour lesquels le niveau de visibilité reste incertain à la date de rédaction de ce rapport.

Les mesures d'économie déjà mises en œuvre en 2020 et au 1er semestre 2021 pourraient être réactivées au 2e semestre 2022, notamment le recours au chômage partiel, si le niveau d'activité était amené à se dégrader d'ici la fin de l'été.

La trésorerie disponible permettra d'assurer la continuité d'exploitation sur l'exercice.

COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés sont établis conformément au règlement ANC n° 2020-01 en remplacement du référentiel CRC 99-02 qui était appliqué depuis le 1er janvier 2017.

Le chiffre d'affaires consolidé 2021 s'est établi à 48 M€, en hausse de 55% par rapport à 2020. La reprise de l'activité, constatée depuis le dernier trimestre 2020, a permis à l'ensemble des sociétés d'enregistrer une hausse de la facturation en 2021.

La perte d'exploitation de l'exercice a ainsi été réduite de 95% à 0,7 M€ contre 12,6 M€ en 2020 hors secteur du Packaging, l'ensemble des activités contribuant à ce redressement :

- Le net redressement du chiffre d'affaires de N.Schlumberger et de Seydel a entraîné une réduction de 90% de la perte d'exploitation du secteur Fiber to yarn qui a été ramenée de 10,5 M€ en 2020 à 1,05 M€ en 2021,
- La perte d'exploitation du secteur NSC Packaging de 0,05 M€, est présentée en « Résultat des activités abandonnées » dans l'annexe consolidée et n'intègre que Pakea en 2021. La filiale NSC Packaging a été sortie du périmètre début juillet 2020 et présentée également en 2020 en « Résultat des activités abandonnées » sur le compte de résultat consolidé.
- La forte reprise de la demande client a permis à la Fonderie d'enregistrer en 2021 un profit d'exploitation de 0,3 M€ contre une perte d'exploitation de 0,5 M€ constatée en 2020,
- La perte du secteur « Autres » de 1,2 M€ intègre une perte d'exploitation de Monomatic de 0,1 M€ réduite de 87% par rapport à 2020, un profit d'exploitation de 0,15 M€ généré par NSC USA quasi-stable par rapport à 2020 et une perte d'exploitation de NSC Groupe de 1,3 M€, en réduction de 55% grâce aux départs de salariés non remplacés. La perte d'exploitation de NSC Groupe intègre une dotation aux amortissements d'un mali technique de fusion de 0,7 M€ qui est annulé dans le résultat consolidé total présenté.

Compte tenu d'un résultat financier négatif à hauteur de 0,4 M€, une perte courante des sociétés intégrées de 1,1 M€ a été constatée en 2021 contre une perte de 13,6 M€ en 2020.

Un produit exceptionnel de 0,6 M€ a été constaté en 2021 et concerne principalement la vente d'un dérouleur de démonstration de Monomatic. Deux charges exceptionnelles conséquentes avaient été constatées en 2020 : la sortie de périmètre de la filiale NSC Packaging pour 1,1 M€ et la décapitalisation partielle de frais de développement-produit de N.Schlumberger et de SATM à hauteur de 1,4 M€.

Un produit d'impôts de 1,3 M€ a été enregistré sur l'exercice et correspond à une activation des impôts différés actif pour le même montant. Aucune charge nette d'impôts n'avait été constatée en 2020.

Un bénéfice net de 0,7 M€ a ainsi été constaté en 2021 contre une perte nette de 18,4 M€ en 2020.

Le bénéfice net 2021, part du groupe, s'élève également à 0,7 M€.

Les capitaux propres part du groupe à fin 2021 s'établissent à 26,7 M€ et représentent 37% du bilan comme à la fin de l'année précédente.

La trésorerie nette des dettes financières à moins d'un an s'établit à 10,4 M€ à fin 2021 contre 7,4 M€ à fin 2020 grâce aux PGE complémentaires obtenus et à une évolution favorable du BFR.

INTEGRATION FISCALE

La société NSC Groupe SA s'est constituée seule redevable de

l'impôt sur les sociétés dû par le groupe en application des dispositions de l'article 223 A du CGI à compter du 1er janvier 1997. Cette intégration fiscale concerne les sociétés françaises: Monomatic, Pakea, Fonderie Schlumberger, NSC Packaging et N.Schlumberger.

Le report déficitaire global de ce groupe d'intégration fiscale s'élève à 64 M€ au 31 décembre 2021, aucun gain comptabilisé en 2021.

PRINCIPAUX RISQUES

Les principaux risques auxquels est exposé le groupe sont liés aux performances techniques et de production souhaitées par les clients et contractées par les sociétés du groupe.

Le groupe apprécie ces risques au niveau de la maison mère qui donne son accord lorsque les termes des contrats engageant les sociétés s'écartent des limites définies. Il considère que ces risques sont maîtrisés et convenablement retranscrits dans les comptes.

A l'exception de Fonderie Schlumberger, les sociétés du groupe sont exposées de façon modérée aux risques de prix, aucune matière première n'étant prépondérante dans les prix de revient des équipements vendus. Toutefois, certains contrats de vente déjà enregistrés avant des périodes de fortes hausses des prix de matériaux pourront voir leur rentabilité dégradée par la non répercution de ces hausses dans les prix de vente. La durée de validité des offres commerciales a été réduite dès l'été 2021 et les règles de chiffrage revues afin de tenir compte de la tendance haussière des coûts. Fonderie Schlumberger sécurise ses achats d'électricité sur une base annuelle et intègre des clauses d'indexation trimestrielles de prix pour la quasi-totalité des contrats commerciaux afin de répercuter, dans ses facturations, les variations du coût des matières premières.

S'agissant des risques de crédit, N.Schlumberger et Fonderie Schlumberger disposent de contrats individuels qui les couvrent contre les risques d'impayés par une assurance-crédit souscrite auprès de la Coface. Par ailleurs, les affaires commerciales importantes à l'exportation sont le plus souvent sécurisées par des lettres de crédit dont les termes sont validés par les services financiers de NSC Groupe préalablement à la prise des commandes.

Le risque de liquidité expose essentiellement les sociétés du groupe qui détiennent des avoirs financiers importants soumis au risque de non retrait possible à court terme de tout ou partie des placements déposés dans des établissements bancaires ou financiers. NSC Groupe est la société potentiellement la plus exposée au sein du groupe. Afin de limiter ce type de risque, le service financier de NSC Groupe évalue régulièrement la notation des supports financiers et des établissements qui en sont les dépositaires. Par ailleurs, la totalité des placements dans le groupe est réalisée sur des supports à risque réduit de type OPCVM monétaire, certificats de dépôt ou équivalent.

L'exposition des sociétés du groupe au risque de trésorerie est limitée aux seules opérations en devises, et pour NSC Groupe, à l'utilisation ponctuelle d'instruments dérivés pour couvrir les risques de taux sur emprunts bancaires. Les risques de change relatifs aux affaires commerciales significatives sont couverts ponctuellement par chaque société du groupe lorsque les flux nets de trésorerie peuvent entraîner une exposition en devise.

La crise sanitaire mondiale du coronavirus, qui a fortement pesé sur le niveau d'activité du groupe en 2020 et dans une moindre mesure en 2021 semble maîtrisée. Une éventuelle résurgence pourrait entraîner un niveau d'activité plus faible au 2e semestre 2022, notamment pour les filiales du secteur NSC Fiber to yarn.

Les sociétés du secteur NSC Fiber to yarn sont également exposées aux aléas géopolitiques. Une part très conséquente de leur facturation est réalisée en Chine, en Iran, en Turquie, et dans certains pays du Moyen-Orient et d'Extrême-Orient.

Le conflit Ukrainien fait peser des incertitudes pour l'économie mondiale notamment le renchérissement à court terme du prix de l'énergie et le risque de pénurie de certains matériaux comme l'aluminium. A la date de rédaction de ce rapport, les conséquences de ce conflit ne sont pas encore chiffrables.

Une réduction de la consommation des ménages dans le monde, consécutive à ce conflit, touchera nécessairement la consommation textile. Le niveau de production des clients de Fiber to yarn et leurs intentions d'investissement pourraient s'en trouver affectées.

PRISES DE PARTICIPATIONS DE L'EXERCICE

Aucune prise de participation directe n'a été réalisée durant l'exercice.

La société Pakea a été sortie du périmètre à compter du 26 mai 2021. Cette date correspond à la mise en liquidation judiciaire prononcée par la chambre commerciale du Tribunal judiciaire de Mulhouse. La sortie du périmètre a été réalisée sur la base des comptes du 31 mai 2021.

La filiale SATM a absorbé par voie de fusion le 2 août 2021, les 2 autres filiales italiennes M2FL et CMT afin de simplifier la gestion des sites de Novara et d'Imola.

INFORMATIONS SUR LES SECTEURS OPERATIONNELS DU GROUPE

NSC PACKAGING

Les deux sociétés du secteur NSC Packaging sont sorties du périmètre de consolidation et n'ont généré que 0,03 M€ de chiffre d'affaires en 2021 comme indiqué ci-après.

Pakea

Le chiffre d'affaires de l'exercice ne concerne que les loyers relatifs au site de Rixheim perçus auprès du repreneur du fonds de commerce. Une perte de 0,8 M€ avait été constatée en 2020 et correspondait principalement à des compléments de dotation aux provisions sur des créances clients.

NSC Packaging, anciennement dénommée Fege

Cette filiale est sortie du périmètre de consolidation le 9 juillet 2020. Aucune incidence n'a été enregistrée sur les comptes sociaux et consolidés en 2021.

FONDERIE SCHLUMBERGER

Cette société fournit des pièces de fonte brutes ou usinées en petites séries notamment aux secteurs des machines textiles, du transport, de l'éolien et du mobilier urbain.

La forte reprise de la demande des clients a entraîné une augmentation des commandes de 59% en 2021. Le chiffre d'affaires de l'exercice s'est ainsi élevé à 8,3 M€, dont +0,5 M€ au titre de l'indexation des coûts matières, contre 5,8 M€ en 2020. Cet accroissement d'activité, conjugué à une bonne maîtrise des coûts, a permis d'enregistrer un bénéfice net de 0,3 M€ contre une perte nette de 0,5 M€ en 2020.

NSC FIBER TO YARN

NSC Fiber to Yarn propose des lignes complètes destinées au peignage et à la préparation à la filature des fibres longues, sous les marques Cognetex, N.Schlumberger, Seydel et Sant'Andrea Textiles Machines (SATM).

N.Schlumberger

La reprise des entrées de commandes constatée à l'automne 2020 s'est confirmée en 2021, grâce à la très bonne tenue du secteur de l'acrylique. Le niveau des commandes reçues de Chine est resté très faible l'année passée.

Le chiffre d'affaires s'est ainsi redressé en 2021, passant de 11,2 M€ à 24,2 M€, permettant d'enregistrer un bénéfice net de 0,4 M€ contre une perte nette de 8,9 M€ en 2020.

La société Seydel, située en Allemagne, filiale de N.Schlumberger, a également bénéficié de la bonne orientation du secteur de l'acrylique. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 4,2 M€, en hausse de 81% par rapport à 2020, et un bénéfice net de 0,2 M€.

La société BTH, localisée à Hong-Kong et détenue par N.Schlumberger à hauteur de 60%, a réalisé un chiffre d'affaire de 0,05 M€ et un bénéfice net du même ordre. BTH possède une filiale en Chine continentale, LT ZJG, qui a généré des ventes de pièces de rechange pour 0,5 M€ auprès de clients locaux.

Les sociétés M2FL et Cogne Macchine Tessili (CMT), implantées en Italie ont été fusionnées en 2021 avec la société SATM, également détenue par N.Schlumberger.

N.Schlumberger, et ses filiales, est intégrée globalement dans le périmètre de consolidation de NSC Groupe depuis le 16 mars 2015.

SATM

Cette société, détenue à 100% par N.Schlumberger depuis novembre 2020, disposait en début d'exercice d'un carnet de commande encore réduit par rapport à celui de 2019. La situation s'est améliorée au 2^e semestre permettant au chiffre d'affaires de progresser de 18%, hors intégration de CMT.

Le chiffre d'affaires 2021 s'est établi à 5,6 M€ contre 4,8 M€ en 2020. Une perte nette de 1,8 M€ a été réalisée en 2021 en amélioration d'un quart par rapport à 2020. La perte opérationnelle combinée de SATM+CMT+M2FL s'est réduite de moitié grâce aux efforts de rationalisation de la structure finalisés l'année passée.

AUTRES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Monomatic

Monomatic est spécialiste de solutions d'enroulage et de déroulage de matériaux d'emballage à base principalement de carton. Elle développe par ailleurs des lignes complètes de transformation de nappes techniques et composites.

La reprise des entrées de commandes au 1^{er} trimestre 2021 a permis au chiffre d'affaires de progresser de 7% en 2021 pour s'établir à 4,8 M€.

Un bénéfice net de 0,4 M€ a été enregistré grâce à une plus-value sur la vente d'un dérouleur de démonstration. Une perte nette de 0,3 M€ avait été constatée l'année précédente.

SCI Florimmo

La SCI Florimmo a acquis début 2019 en crédit-bail un espace immobilier de 1500m² au rez-de-chaussée du bâtiment Le « Louvre » à Guebwiller et le loue à la société L'Atelier Fitness (AFS) qui y exploite une salle de sports depuis l'été 2019. AFS a été placée en redressement judiciaire en juin 2020 avec continuation de l'exploitation.

La société a généré un chiffre d'affaires de 0,1 M€ en 2021 et a enregistré une perte nette de 0,1 M€ liée à la dépréciation de la créance détenue sur AFS qui continue à faire face à des difficultés économiques liées à la crise sanitaire Covid-19.

Filiales commerciales

Les résultats des filiales commerciales convertis, le cas échéant, aux taux de change moyens des exercices, s'établissent comme suit :

(en M€)	2021	2020
NSC USA Inc.- Fort Mill (Etats-Unis d'Amérique)	0,2	0,2
Servitex Ltda - Montevideo (Uruguay) en liquidation	0,0	0,0
Société Belge d'Automatisme (Belgique), en liquidation	0,0	0,0

COMPTES SOCIAUX DE NSC GROUPE

NSC Groupe a pour vocation de diriger l'activité industrielle, commerciale et financière du groupe. Ses recettes d'exploitation sont assurées par une contribution des sociétés industrielles du groupe et par la facturation de prestations de services et de loyers aux différentes sociétés concernées. Ses charges d'exploitation correspondent aux coûts des fonctions centralisées.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2021 s'élève à 1,5 M€, en baisse de 0,4 M€ par rapport à 2020 suite à l'arrêt de facturation de prestations de service et de management fees à NSC Packaging depuis le dernier trimestre 2020.

La société a réalisé en 2021 une perte nette de 0,9 M€ contre une perte nette de 4,4 M€ en 2020. Cette amélioration est liée pour une large part à la situation des filiales pour lesquelles un

produit net sur les titres de participation de 0,6 M€ a été enregistré en 2021 tandis qu'une charge de 2,3 M€ avait été constatée en 2020.

Les titres auto détenus de la société ont fait l'objet en 2021 et en 2020 de dotations aux provisions pour respectivement 0,1 M€ et 1,1 M€.

Les dépenses visées à l'article 223 quater du C.G.I se sont élevées à 9 807 € avec un impôt correspondant de 2 452 €. Toutefois l'impôt ne sera pas acquitté compte tenu des déficits reportables supérieurs à ce montant.

Conformément aux dispositions du Code de Commerce, les échéanciers des créances clients et dettes fournisseurs échus au 31 décembre 2021 sont les suivants (en €) :

31/12/2021	Nombre	Montant total Echus	Echus depuis moins de à 30 jours	Echus depuis moins de à 60 jours	Echus depuis moins de à 90 jours	Echus depuis plus de à 90 jours
Fournisseurs	14	65 641	63 179	2 060	0	402
En % des achat totaux HT		9,8%	9,5%	0,3%	0,0%	0,1%
Clients	4	149 463	30 334	29 310	21 728	68 092
En % des ventes total HT		9,7%	2,0%	1,9%	1,4%	4,4%

Affectation des résultats

Il est proposé d'affecter en totalité la perte de l'exercice de -930 474,98 € au compte report à nouveau antérieur de -23 705 377,64 €. Le report à nouveau s'élèvera après affectation à -24 635 852,62 €.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale de ne distribuer aucun dividende au titre de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'affectation proposée à l'Assemblée générale qui approuve les comptes de l'exercice 2021 sera la suivante :

en €

Report à nouveau antérieur	-23 705 377,64
Résultat de l'exercice	-930 474,98
Bénéfice distribuable	-24 635 852,62
Total du dividende à distribuer	0,00
Report à nouveau	-24 635 852,62

Conformément à l'article 243 Bis du CGI, les montants du dividende par action mis en distribution au titre des 3 derniers exercices sont mentionnés ci-après :

Exercice	Nominal de l'action	Dividende	Montant éligible à l'abattement art.158 CGI	Montant non éligible à l'abattement
2018	€ 16,00	2,25	2,25	0,00
2019	€ 16,00	0,00	0,00	0,00
2020	€ 16,00	0,00	0,00	0,00
2021 *	€ 16,00	0,00	0,00	0,00

* proposition soumise à l'assemblée générale

INVESTISSEMENTS

En 2021, le montant des investissements en immobilisations incorporelles et corporelles, hors capitalisation des frais de développement, s'est élevé à 0,8 M€ contre 1,3 M€ en 2020 et le détail par entité est le suivant :

Fiber to Yarn :

- N.Schlumberger : hors entretien des équipements industriels, qui se sont élevés à 0,1 M€, aucun investissement n'a été engagé en 2021.
- SATM : les investissements courants sont restés proche de 0 en 2021. Lors du déménagement du site d'Imola de CMT, la quasi-totalité du parc des machines-outils a été vendue ; le produit de cession a permis de financer le déménagement.

Fonderie :

- Les investissements 2021 se sont élevés à 0,01 M€ et concernent uniquement le gros entretien des équipements industriels.

Autres :

- Monomatic : les investissements de 0,5 M€ réalisés en 2021 concernent un nouveau dérouleur de démonstration en vue du prochain salon international Drupa.
- SCI Florimmo : aucun investissement n'a été réalisé en 2021.

ÉTUDES ET RECHERCHES

Compte tenu des activités de développement engagées et confirmées en 2021, un montant de 0,16 M€ a été activé en immobilisations incorporelles en 2021 chez N.Schlumberger et concerne les projets déjà engagés antérieurement.

SATM a activé en 2021, un montant de 0,20 M€ en immobilisations incorporelles au titre du développement de la gamme des continus à filer.

Les projets immobilisés toujours en cours de développement à la date de clôture n'ont fait l'objet d'aucun amortissement.

SITUATION FINANCIERE DE NSC GROUPE SA AU 31 DÉCEMBRE 2021

La trésorerie de la société, nette des emprunts et dettes à moins de 1 an auprès des établissements de crédit, s'établit à 10,4 M€ contre 7,4 M€ à fin 2020. Cette augmentation est liée au complément de financement obtenu l'année passée ainsi qu'à la réduction du BFR sur l'exercice.

Le montant des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit s'élevait à 17,0 M€ à fin 2021 contre 15,5 M€ à fin 2020 : Afin de conforter le financement des activités du groupe, la société a obtenu au 3e trimestre 2021 un prêt de l'État octroyé par Bpifrance à hauteur de 1,0 M€ et trois prêts complémentaires garantis par l'État (PGE) de 1,0 M€ auprès de chacune des 3 banques du pool bancaire. Alsapar a également apporté 0,5 M€ en compte courant.

CONVENTIONS REGLEMENTEES INTERVENUES DURANT L'EXERCICE 2021

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, les conventions et engagements suivants ont fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration :

1. Anciennes conventions règlementées dont l'application s'est poursuivie en 2021 :

- Convention de compte courant avec la Société Belge d'Automatismes (SBA) intervenue en 2011, selon un avenant du 31 juillet 2021, autorisé par votre conseil d'administration du 3 juin 2021, votre société a prorogé cette convention de compte courant au 31 juillet 2022 en évoquant les mêmes raisons que précédemment,
- Convention de compte courant avec la SCI Florimmo intervenue en 2017, selon avenant n° 3 du 13 juin 2021 autorisé par votre conseil d'administration du 3 juin 2021, le montant du compte courant a été porté de 500 K€ à 600 K€ au même taux que précédemment,
- Suretés conclues avec Pakea : nantissement du fonds de commerce et prise d'une hypothèque de premier rang portant sur les locaux d'exploitation intervenue en 2018,
- Délégation de paiement tripartite (NSC Packaging, Pakea, NSC Groupe) conclue le 16 mars 2020 : compensation de créances détenues par NSC Groupe sur Pakea et par Pakea sur NSC Packaging,

2. Nouvelles conventions règlementées dont l'application a débuté en 2021 :

- Convention de compte courant bloqué conclue avec ALSAPAR le 16 septembre 2022 : versement à NSC Groupe d'un montant de 500 K€ dans le cadre du financement négocié avec l'Etat et le pool bancaire,
- Deux conventions de compte courant conclues pour une durée de 5 ans entre N.Schlumberger et SATM le 16 septembre 2021 dont le remboursement total ou partiel ne sera pas demandé tant que la trésorerie de SATM nette des dettes financières à moins de 3 ans ne sera pas positive, afin de favoriser le redressement financier de SATM post Covid-19 :
 - La première à hauteur de 3 000 K€ remplace des conventions consenties précédemment à CMT et à M2FL,
 - La deuxième à hauteur de 380 K€ remplace une convention consentie précédemment à SATM par NSC Groupe. Suite à la cession des titres de SATM par NSC Groupe, N.Schlumberger détient une créance qui est considérée depuis le 16 septembre 2021 comme une avance en compte courant.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LE 31 DÉCEMBRE 2021

La société a incorporé le 14 février 2022 une partie du compte courant détenu sur la SCI Florimmo à hauteur de 275 K€ afin de porter sa participation de 69,00% à 89,06% dans cette filiale. Le Tribunal de Colmar a validé le 22 février 2022 le plan d'apurement du passif de L'Atelier Fitness qui remboursera à la SCI sa dette de sauvegarde sur 10 ans.

A la date d'arrêté des comptes, le groupe disposait de liquidités suffisantes pour assurer la continuité de son exploitation.

Les filiales de Fiber to yarn et Monomatic continueront à faire face en 2022 à des difficultés d'approvisionnement, notamment des composants électroniques et des moteurs. L'incidence du conflit Ukrainien n'est pas encore chiffrable à ce stade. Il est déjà avéré que le coût et la disponibilité de certaines matières premières, telle que l'aluminium, impacteront négativement la réalisation de certaines commandes clients.

CAPITAL SOCIAL

Évolution du capital social depuis le 1er janvier 2021

Le capital s'élève à 7 382 832 €, montant inchangé sur l'exercice clos au 31 décembre 2021, et est composé de 461 427 titres.

Actionnariat

Les actionnaires de votre société dont la participation en capital ou en droits de vote dépasse les seuils entraînant publicité sont, à la date du 31 décembre 2021 :

	Actions	Droits de vote
Familles Beydon - Koch	Plus de 73 %	Plus de 87 %
Eximium	Plus de 5 %	Plus de 5 %

Conformément aux dispositions statutaires, le seuil de 2 % entraîne obligation de déclaration à la société.

Aucun salarié n'est actionnaire de la société.

Informations boursières

La capitalisation boursière s'établissait au 31 décembre 2021 à 19,4 M€ contre 20,1 M€ au 31 décembre 2020.

Le cours de bourse en fin d'exercice s'établissait à 42,00 €, contre 43,60 € à fin 2020 et a fluctué entre un plus haut à 55,00 € et un plus bas à 41,60 €.

Le transfert de la cotation des titres de NSC GROUPE SA depuis le marché réglementé Euronext Paris (compartiment C) vers le système multilatéral de négociation Euronext Growth Paris a été entériné le 7 novembre 2016 par une assemblée générale. Ce transfert est effectif depuis le 10 janvier 2017.

Rapport spécial sur le rachat de ses propres actions par la société

La société peut être autorisée à acquérir ses propres titres, par priorité en vue de la régularisation du cours de bourse, de leur conservation par la société, de leur attribution aux salariés et dirigeants dans le cadre de programmes d'achat d'actions et/ou de plan d'options, de la remise en échange notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe et de leur annulation éventuelle par voie de réduction de capital afin d'optimiser le résultat par action, sous réserve de l'approbation donnée lors d'une Assemblée générale extraordinaire, dans les conditions prévues par la loi.

Au 31 décembre 2021, la société détient 44 424 titres, soit 9,6 % du capital de NSC Groupe.

Rapport spécial sur les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Par application des dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce, nous vous signalons qu'aucune opération n'a été réalisée durant l'exercice en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-177 à L.225-186.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Par application des dispositions de l'article L225-100-3 du Code de commerce et outre les éléments prescrits par cet article et déjà indiqués par ailleurs dans le présent rapport, nous vous précisons que les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins quatre ans bénéficient d'un droit de vote double.

Par ailleurs, nous n'avons pas connaissance d'accords conclus entre actionnaires ou par la société, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique portant sur les titres de la société.

De plus, il n'y a pas de détenteur de titres comportant des droits de contrôle spéciaux, ni de système d'actionnariat du personnel.

Nous espérons que les explications qui vous sont données dans ce rapport vous satisfont et nous vous demandons de bien vouloir approuver les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'administration
A Guebwiller, le 08 avril 2022

TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

en milliers d'euros	2017	2018	2019	2020	2021
Capital en fin d'exercice :					
Capital social	7 383	7 383	7 383	7 383	7 383
Nombre d'actions ordinaires existantes	461 427	461 427	461 427	461 427	461 427
Actions futures à créer :					
- par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
- par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
Opérations et résultats de l'exercice :					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 094	2 060	2 088	1 914	1 546
Bénéfice avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	366	422	272	-1 001	-619
Impôts sur les bénéfices	614	636	464	0	0
Bénéfice après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1 544	-3 837	-15 743	-4 435	-930
Résultat distribué	1 269	1 038	0	0	0
Résultats par action (en euros) :					
Bénéfice après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,12 €	2,29 €	1,59 €	-2,17 €	-1,34 €
Bénéfice après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	-3,35 €	-8,32 €	-34,12 €	-9,61 €	-2,02 €
Dividende attribué à chaque action (en euros)	2,75 €	2,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Personnel :					
Effectif moyen des salariés	9,0	10,0	7,7	6,5	5,2
Montant de la masse salariale	1 002	1 078	1 037	1 155	710
Montant des sommes dues au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	536	577	556	479	359
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0	0	0	0	0
Intéressement	0	0	0	0	0

GROUPE CONSOLIDÉ (en milliers d'euros)	2017	2018	2019	2020	2021
Chiffre d'affaires hors taxes	100 293	103 052	86 717	30 929	48 019
Bénéfice après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions (part du Groupe)	-14	3 188	-8 283	-18 113	694
Bénéfice par action, après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions (part du Groupe en euros)	-0,03	6,91	-17,95	-43,44	1,66
Marge brute d'autofinancement	3 108	9 985	2 108	-11 975	2 049
Investissements industriels	3 952	2 283	5 547	-2 239	775
Personnel :					
effectifs	495	518	530	382	356
masse salariale (charges comprises)	29 385	32 139	31 694	18 325	19 487

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Exercice 2021

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L.225-37, alinéas 2 à 5, du Code de commerce, nous vous rendons compte dans le présent rapport de :

- La liste des mandats et fonctions exercées dans la société par chaque mandataire social durant l'exercice,
- Des conventions intervenues entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieur à 10 % de la société et, d'autre part, une société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Ces conventions, règlementées, ont fait l'objet d'autorisations préalables par le Conseil d'administration avant leur conclusion ; les conventions existantes et celles conclues durant l'exercice sont détaillées en avant dernière page du rapport de gestion et ne sont pas reprises dans ce rapport,
- Des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice,
- Des modalités d'exercice de la direction générale,

Compte tenu du nombre limité de salariés et de son organisation, la société n'applique pas un code de gouvernance élaboré par des organisations représentatives des entreprises. En effet, la structure restreinte de ses équipes facilite la communication, le travail en commun et l'efficacité des mesures de contrôle interne. En outre, l'effectif réduit du Conseil d'administration facilite la mise en œuvre des orientations qu'il arrête. Cette souplesse permet à chaque administrateur d'obtenir toute information qui lui paraîtrait nécessaire à l'accomplissement de sa mission, notamment celle de contrôle, mais également de prendre contact et d'échanger facilement sur tout sujet avec les autres administrateurs et / ou cadres dirigeants de la société.

Une politique de communication financière formalisée sur la base des recommandations de l'Observatoire de la Communication Financière a été mise en place en 2016.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration réuni le 16 avril 2021.

RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration détermine les orientations de la société et du Groupe et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société notamment :

- l'examen des états financiers,
- l'approbation du budget annuel, et le suivi de sa réalisation,
- la discussion et l'approbation des orientations stratégiques,
- la désignation des mandataires sociaux des sociétés du Groupe,

- l'examen des comptes rendus du Comité d'audit et du Comité de rémunération et de nomination.

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'administration sont nommés par l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration est composé de 10 membres, à savoir :

M. Pascal ROUHAUD	Président-Directeur Général
Mme Maëva BARRERE	Administratrice
M. Emmanuel BEYDON	Administrateur
M. Olivier BEYDON	Administrateur
M. Christian KOCH	Administrateur
Mme Nadia KOCH	Administratrice
Mme Carine SALVY	Administratrice
Mme Sonia SIKORAV	Administratrice
Société ALSAPAR SC	Administrateur - Représentant permanent : Alain BEYDON
M. Fabrice URBAN	Administrateur

La durée du mandat d'administrateur est de trois ans.

Il n'existe pas d'Administrateur élu par les salariés de l'entreprise.

La liste des fonctions exercées par les Administrateurs dans d'autres sociétés figure ci-après.

Le Conseil d'administration est composé en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes conformément aux dispositions de la loi n°2017-103 du 27 janvier 2011.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

En application de l'article 225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'administration durant l'exercice 2021 :

	Fonction	Société
Pascal ROUHAUD, <i>59 ans,</i> <i>de nationalité française</i>	Président-Directeur Général, depuis juin 2020 Fin de mandat : 2023	NSC Groupe
	Administrateur depuis juillet 2020	UIMM Alsace
Maëva BARRERE, <i>31 ans,</i> <i>de nationalité française</i>	Administrateur depuis juin 2020 Fin de mandat : 2023	NSC Groupe
Emmanuel BEYDON-SCHLUMBERGER, <i>49 ans,</i> <i>de nationalité française</i>	Administrateur depuis mai 2019 Fin de mandat : 2022	NSC Groupe
Olivier BEYDON, <i>44 ans,</i> <i>de nationalité française</i>	Administrateur depuis juin 2007 Fin de mandat : 2024	NSC Groupe
Société ALSAPAR représentée par Alain BEYDON	Administrateur depuis mars 2007 Fin de mandat : 2021	NSC Groupe
Christian KOCH, <i>74 ans,</i> <i>de nationalité française</i>	Administrateur depuis juin 1986 Fin de mandat : 2022	NSC Groupe
	Président-Directeur Général Administrateur	Klima Alsagri
Nadia KOCH, <i>36 ans,</i> <i>de nationalité française</i>	Administrateur depuis mai 2011 Fin de mandat : 2023	NSC Groupe
	Directeur Général	Nach Bijoux
Carine SALVY, <i>47 ans,</i> <i>de nationalité française</i>	Administrateur depuis décembre 2015 Fin de mandat : 2022	NSC Groupe
	Administrateur	PSB Industries
	Administrateur	Terega SAS
	Gérante Directeur Financier	CALLA Consult Mountain Path SAS
Sonia SIKORAV, <i>64 ans,</i> <i>de nationalité française</i>	Administrateur depuis août 2015 Fin de mandat : 2023	NSC Groupe
	Administrateur	Eramet
	Administrateur Administrateur	PSB Industries Gascogne Groupe
Fabrice URBAN, <i>55 ans,</i> <i>de nationalité française</i>	Administrateur depuis juin 2020 Fin de mandat : 2023	NSC Groupe
	Président-Directeur Général	Société des usines QUIRI et Cie
	Membre du comité de surveillance	Axima Réfrigération France
	Administrateur	INSA Strasbourg
	Gérant	Sarl QUIRI IMMOBILIERE
	Président Gérant	Vent D'est développement SCI FUCHSLOCH

CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, les conventions réglementées conclues par la société ont fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration.

Une description de chacune des conventions existantes figure dans le rapport de gestion préparé par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a revu lors de la réunion du 3 décembre 2021 l'ensemble des conventions réglementées suivantes conclues et autorisées antérieurement et dont l'application s'est poursuivie en 2021 :

- Convention de compte courant avec la Société Belge d'Automatismes (SBA) intervenue en 2011,
- Convention de compte courant avec la SCI Florimmo intervenue en 2017,
- Suretés conclues avec Pakea : nantissement du fonds de commerce et prise d'une hypothèque de premier rang portant sur les locaux d'exploitation intervenue en 2018,
- Délégation de paiement tripartite (NSC Packaging, Pakea, NSC Groupe) conclue le 16 mars 2020 : compensation de créances détenues par NSC Groupe sur Pakea et par Pakea sur NSC Packaging.

Nouvelles conventions réglementées dont l'application a débuté en 2021 :

- Convention de compte courant bloqué conclue avec ALSAPAR le 16 septembre 2021 : versement à NSC Groupe d'un montant de 500 K€ dans le cadre du financement négocié avec l'Etat et le pool bancaire,
- Deux conventions de compte courant conclues pour une durée de 5 ans entre N.Schlumberger et SATM le 16 septembre 2021 dont le remboursement total ou partiel ne sera pas demandé tant que la trésorerie de SATM nette des dettes financières à moins de 3 ans ne sera pas positive, afin de favoriser le redressement financier de SATM post Covid-19 :
 - La première à hauteur de 3 000 K€ remplace des conventions consenties précédemment à CMT et à M2FL,
 - La deuxième à hauteur de 380 K€ remplace une convention consentie précédemment à SATM par NSC Groupe. Suite à la cession des titres de SATM par NSC Groupe, N.Schlumberger détient une créance qui est considérée depuis le 16 septembre 2021 comme une avance en compte courant.

DELEGATIONS ACCORDEES CONCERNANT LES AUGMENTATIONS DE CAPITAL SOCIAL

En application de l'article L. 225-129-1 du Code de commerce, l'Assemblée générale peut déléguer au Conseil d'administration le pouvoir de fixer les modalités de l'émission de titres dans le cadre d'une augmentation de capital.

Aucune délégation n'a été consentie au Conseil d'administration, en vue d'augmenter le capital social, par l'Assemblée au cours des 3 derniers exercices.

MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

En application de l'article L. 225-51-1 du code de commerce, et conformément à l'article 19 des statuts, le Conseil d'administration a décidé en date du 17 mai 2002 de confier la direction générale de la société au Président du Conseil d'administration.

Le Président-Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

1. Limitations imposées par les statuts

A titre de règlement intérieur non opposable aux tiers, la conclusion par le Président-Directeur Général des opérations ci-après est subordonnée à une autorisation expresse du Conseil d'administration :

- l'achat, la vente, l'échange de fonds de commerce,
- les emprunts assortis de sûretés réelles sous forme d'hypothèques, privilèges ou nantissements sur les biens de la société,
- les créations et cessions de sociétés,
- les prises et cessions de participation sous toutes formes, dans toutes sociétés ou entreprises.

2. Autorisations données par le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a renouvelé pour une durée de un an, le 16 avril 2021, l'autorisation donnée au Président-Directeur Général de pouvoir effectuer les opérations suivantes:

- donner caution ou aval de la société en faveur des filiales jusqu'à un montant de 5,0 M€, dans le cadre des opérations commerciales faites par les filiales.
- céder des immeubles par nature jusqu'à un montant maximum de 0,75 M€ par opération pour NSC Groupe et ses filiales.

Le Conseil d'administration
réuni à Guebwiller le 08 avril 2022.



DOCUMENTS COMPTABLES ANNUELS

AU 31 DÉCEMBRE 2021



Préambule : Les comptes présentés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration dans sa séance du 08 avril 2022 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires le 02 juin 2022.

A – COMPTES CONSOLIDÉS

I. Bilan consolidé

II. Compte de résultat consolidé

III. Annexe aux comptes consolidés

- NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES
- NOTE 2 PRINCIPALES SOURCES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS
- NOTE 3 FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE ET EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION
- NOTE 4 ANALYSE DE CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT
- NOTE 5 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE
- NOTE 6 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES
- NOTE 7 INFORMATION PAR SECTEUR OPERATIONNEL
- NOTE 8 FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT
- NOTE 9 MPOTS
- NOTE 10 ECARTS D'ACQUISITIONS
- NOTE 11 ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE
- NOTE 12 STOCKS ET EN-COURS
- NOTE 13 REGIMES POSTERIEURS A L'EMPLOI ET INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE
- NOTE 14 PROVISIONS
- NOTE 15 ECHEANCIER DES PASSIFS
- NOTE 16 ECHEANCIER DES CREANCES
- NOTE 17 TRESORERIE ET PLACEMENTS
- NOTE 18 ENGAGEMENTS AU TITRE D'OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021
- NOTE 19 LISTE DES FILIALES ET METHODE DE CONSOLIDATION
- NOTE 20 DIVIDENDES
- NOTE 21 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DES COMPTES
- NOTE 22 RESULTAT PAR ACTION ET COMPOSITION DU CAPITAL
- NOTE 23 EFFECTIFS
- NOTE 24 REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS
- NOTE 25 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

I. Bilan consolidé

31/12/2020

ACTIF (en K€)	Note	31/12/2021	Publié	Hors Pakea
Immobilisations incorporelles	Note 11	6 289	6 703	6 695
<i>dont écarts d'acquisitions</i>	Note 10	4 274	4 274	4 274
Immobilisations corporelles	Note 11	14 369	16 736	16 348
Immobilisations financières	Note 11	704	796	796
Titres mis en équivalence	Note 3	0	0	0
Total actifs Immobilisés		21 363	24 235	23 839
Stocks et en-cours	Note 12	21 420	18 772	18 772
Clients et comptes rattachés	Note 16	8 670	6 573	6 341
Autres créances et comptes de régularisation	Note 16	5 777	5 209	5 161
Valeurs Mobilières de placement	Note 17	6 226	6 959	6 959
Disponibilités	Note 17	10 353	8 330	8 093
Total actifs circulants		52 445	45 842	45 326
Total de l'actif		73 808	70 077	69 164

PASSIF (en K€)	Note	31/12/2021	Publié	Hors Pakea
Capital	Note 6	7 383	7 383	7 383
Primes	Note 6	0	0	0
Réserves et résultat	Note 6	19 303	18 496	18 871
Autres	Note 6	0	0	0
Capitaux propres - part du groupe	Note 6	26 686	25 879	26 254
Intérêts minoritaires	Note 6	243	184	184
Total des capitaux propres		26 928	26 063	26 438
Provisions	Note 14	4 228	6 101	4 996
Emprunts et dettes financières	Note 15	22 902	24 816	24 522
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 15	5 110	3 266	3 162
Autres dettes et comptes de régularisation	Note 15	14 639	9 831	10 047
Total dettes		46 879	44 015	42 727
Total du passif		73 808	70 077	69 164

La situation au 31 décembre 2021 n'intègre plus de postes de bilan relatifs au secteur NSC Packaging, les filiales NSC Packaging et Pakea ayant fait l'objet de sorties de périmètre sur la base des comptes arrêtés respectivement au 30 juin 2020 et au 31 mai 2021.

II. Compte de résultat consolidé

31/12/2020

en K€	Note	31/12/2021	Publié	* secteur NSC Packaging reclassé
Chiffre d'affaires	Note 7	48 019	30 929	30 904
Autres produits d'exploitation	Note 4	6 950	4 230	3 995
Produits d'exploitation		54 970	35 159	34 899
Achats consommés		-16 809	-11 129	-11 213
Services extérieurs		-12 848	-9 453	-9 356
Charges de personnel		-19 487	-18 325	-18 420
Autres charges d'exploitation	Note 4	-193	-298	-287
Impôts et taxes		-825	-1 239	-1 212
Dotations aux amortissements et aux provisions	Note 4	-5 495	-8 042	-7 026
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisitions		-687	-13 326	-12 615
Dotations aux amts et dépréciations des EA		0	0	0
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisitions	Note 10	-687	-13 326	-12 615
Charges et produits financiers	Note 4	-388	-267	-265
Résultat courant des sociétés intégrées		-1 075	-13 593	-12 880
Charges et produits exceptionnels	Note 4	570	-2 333	-2 401
Impôts sur les résultats	Note 9	1 271	-7	-7
Résultat net des sociétés intégrées		765	-15 933	-15 289
Résultat des activités abandonnées		-46	-2 505	-3 149
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence		0	0	0
Dotations aux dépréciations et amortissements des écarts d'acquisition	Note 10	0	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé		719	-18 438	-18 438
Dont Intérêts minoritaires		25	-325	-325
Dont Résultat net (part du groupe)		694	-18 113	-18 113
Résultat dilué par action (en €)		1,66	-43,44	-43,44
Résultat par action (en €)		1,66	-43,44	-43,44

L'incidence au 31 décembre de la sortie de périmètre de Pakea est présentée sur la ligne Résultat des activités abandonnées. Le détail du compte de résultat 2021 de Pakea est présenté en note 7.

* Les comptes publiés relatifs à l'exercice 2020 intégraient l'activité du secteur NSC Packaging. Afin de faciliter la comparabilité entre les 2 exercices, la dernière colonne du tableau présenté ci-dessus regroupe les composantes du résultat 2020 du secteur NSC Packaging sur la ligne Résultat des activités abandonnées.

III. Annexe aux comptes consolidés.

NSC Groupe est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Elle a son siège au 170, rue de la République, 68500 Guebwiller (France) et est cotée sur Euronext Growth à Paris depuis le 10 janvier 2017, date du transfert depuis le marché dénommé Euronext Paris compartiment C.

Les états financiers consolidés reflètent la situation comptable de NSC Groupe et de ses filiales.

Le Groupe développe et élabore des technologies, des applications et des services pour fournir des matériels destinés à l'industrie textile, du peignage à la filature, et à l'industrie de l'emballage, ainsi que des pièces de fonderie destinées à l'industrie.

Le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés au 8 avril 2022.

Sauf indication contraire, tous les chiffres sont exprimés en milliers d'euros et sont établis selon le référentiel 2020-01.

NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES

A compter du 1^{er} janvier 2021, les comptes consolidés sont établis conformément au règlement ANC n° 2020-01 en remplacement du référentiel CRC 99-02 qui était appliqué depuis le 1^{er} janvier 2017. L'application de ce nouveau référentiel est assimilée à un changement de méthode. La présentation du bilan et du compte de résultat font l'objet des modifications suivantes :

- Distinction supprimée pour le poste des écarts d'acquisition, désormais inclus dans le poste des immobilisations incorporelles, avec précision en dessous de ce poste «dont écarts d'acquisition»,
- Dans le compte de résultat apparaissent dorénavant 2 résultats d'exploitation, l'un avant les dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition et l'autre après ces impacts.

A l'exception des écarts de conversion à enregistrer dorénavant au bilan et non plus en résultat, les règles et les méthodes comptables suivantes rendues obligatoires par l'application du référentiel n° 2020-01 étaient déjà appliquées précédemment :

- Activation des contrats de crédit-bail et assimilé,
- Capitalisation des frais de développement,
- Etalement des frais d'émission des emprunts,

Les comptes consolidés présentés dans ce rapport financier ont été établis selon le principe de la continuité d'exploitation pour l'ensemble des sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation, à l'exception des sociétés qui sont en cours de liquidation à la date d'arrêt des comptes.

Nous rappelons ci-dessous les principes essentiels de ces normes :

1°) Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés :

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément au règlement ANC n° 2020-01. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

2°) Méthodes de consolidation :

Les filiales contrôlées exclusivement sont consolidées par intégration globale, les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle et les sociétés sous influence notable par mise en équivalence.

Pour les sociétés mises en équivalence, les éléments du résultat et du bilan sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers consolidés, le cas échéant. Les quotes-parts de résultat et de situation nette relative à ces entités sont déterminées sur la base des données consolidées de ces entités, de leurs filiales, coentreprises et entreprises associées.

Toutes les transactions internes significatives sont éliminées en consolidation.

3°) Regroupements d'entreprises :

Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur valeur d'entrée conformément aux prescriptions du règlement ANC n° 2020-01.

Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, seulement pour la quote-part des titres acquis. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans des actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écarts d'acquisition tel que précisé au § 6) c. ci-après.

4°) Conversion des comptes et des transactions exprimés en monnaies étrangères :

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs comptes de résultats et flux de trésorerie convertis au taux de change moyen de la période, suivant la méthode définie du référentiel ANC n° 2020-01.

La différence de conversion résultant de l'écart entre les cours d'ouverture et de clôture est inscrite dans les capitaux propres au poste « Ecart de conversion ».

Les écarts d'acquisition et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

Les transactions libellées en monnaie étrangère sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits au bilan.

5°) Dépenses de recherche et développement :

Conformément au règlement ANC 2014-03 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Cependant, des frais de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation, répondant strictement à l'ensemble des critères suivants, sont réunies :

- la faisabilité technique du projet est démontrée ;
- l'existence avérée d'une intention de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet ;

- la capacité effective à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- le fait que l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables est démontré ;
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles ;
- le projet est clairement identifié et les coûts s'y rapportant sont individualisés et suivis de façon fiable.

Ces frais de développement seront alors amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés. Dans le cas spécifique des logiciels utilisés en interne, la durée de vie retenue est la durée probable d'utilisation.

L'amortissement des frais de développement capitalisés commence lors de la commercialisation du produit concerné.

Les frais de développement de logiciels immobilisés sont ceux comptabilisés pendant les phases de programmation, de codification et de tests. Les dépenses réalisées préalablement (phases de planification de la conception, de définition du produit et de définition de l'architecture du produit) sont comptabilisées en charges.

Par ailleurs, des frais de développement spécifiques clients peuvent être inclus dans les travaux en cours, à une valeur ajustée à l'état d'avancement du projet, en fonction des coûts engagés et facturables dans le cadre de commandes clients en vigueur.

6°) Immobilisations incorporelles et corporelles, écarts d'acquisition :

Conformément au règlement ANC 2014-03 « Immobilisations corporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les immobilisations sont comptabilisées selon la méthode par composant excluant de fait toute provision pour grosses réparations.

a) Amortissements :

- Immobilisations incorporelles : les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée de vie estimée.
- Immobilisations corporelles : les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes:

Construction et matériels industriels :	
Bâtiments industriels	20-30 ans
Ouvrage d'infrastructure	10-20 ans
Installations techniques, matériels et outillages	3-10 ans
Bâtiments administratifs et commerciaux:	20-40 ans

Le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire.

Les biens financés par un contrat de crédit-bail ou de location de longue durée, qui transfère au Groupe (locataire) tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif, sont comptabilisés dans l'actif immobilisé.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leurs durées de vie estimées et donc leurs durées d'amortissement sont significativement différentes.

b) Dépréciations :

Conformément à l'ANC 2014-03 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

c) Écarts d'acquisition :

Les écarts d'acquisition font l'objet, à la clôture de l'exercice, d'un test de dépréciation. La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables à la valeur nette comptable des groupes d'actifs correspondants aux unités génératrices de trésorerie du Groupe.

Ces unités génératrices de trésorerie sont constituées par chacune des sociétés du Groupe, dans la mesure où les complémentarités stratégiques / « métiers » entre les sociétés sont réduites et que les sociétés peuvent être considérées comme le niveau le plus bas pour définir un écart d'acquisition.

La valeur recouvrable est déterminée à partir des flux futurs de trésorerie actualisés, augmentés d'une valeur terminale fondée sur le cash-flow libre moyen de la période considérée et réduits du besoin en fonds de roulement de début de période de projection.

Le calcul des flux de trésorerie et de la valeur terminale définissant la valeur recouvrable de chaque filiale concernée est fondé sur les horizons suivants : 5 ans pour les flux de trésorerie et 10 ans pour le cash-flow libre auquel est rattachée la valeur terminale. Tout horizon plus long accroîtrait de façon très importante les incertitudes inhérentes à une modélisation des flux futurs de trésorerie.

Le taux d'actualisation et le taux de croissance appliqués aux projections des flux de trésorerie sont spécifiques à chaque société considérée dans la mesure où l'environnement sectoriel et les risques liés aux activités ne peuvent pas être globalisés.

Des tests de sensibilité aux hypothèses de calcul sont pratiqués dans le but de mieux appréhender les valeurs recouvrables.

Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

Les tests de dépréciation sont mis en œuvre dans le cadre de la clôture semestrielle si des indices de pertes de valeurs sont identifiés au niveau des unités génératrices de trésorerie concernées.

7°) Stocks et en-cours de production industrielle :

Les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au coût de revient moyen pondéré.

Le coût de revient, incluant les coûts indirects de production, est évalué sur la base d'un niveau d'activité normale.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

La valorisation des stocks et encours se fait à la plus faible des valeurs entre la valeur nette de réalisation et le coût de revient et ne subit pas l'influence d'une éventuelle sous-activité.

Les stocks à écoulement lent sont dépréciés selon une méthode statistique.

8°) Titres d'autocontrôle :

Les titres d'autocontrôle et d'auto détention sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres, ainsi que leur dépréciation éventuelle, sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

9°) Avantages postérieurs à l'emploi :

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe contribue à des régimes de retraites au bénéfice du personnel.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les provisions sont déterminées en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédits projetés (« Valeur actuelle probable antérieure ») qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

La charge représentative de l'évolution des engagements nets au titre des pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi, est comptabilisée dans le résultat d'exploitation, les impacts liés aux modifications d'hypothèses actuarielles des régimes à prestations définies sont inscrits en résultat financiers, comme le prévoit le § 6262 de la recommandation de l'ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

Certains autres avantages postérieurs à l'emploi tels que l'assurance-vie et la couverture médicale (principalement aux États-Unis) ou les médailles du travail (gratification accordée aux salariés, notamment en France, en fonction de leur ancienneté) font également l'objet de provisions qui sont déterminées en procédant à un calcul actuariel comparable à celui effectué pour les provisions pour retraites.

10°) Provisions pour restructuration et coûts de restructuration :

Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dans la période lorsqu'il résulte d'une obligation du Groupe, vis-à-vis de tiers, ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date de clôture de la période par l'annonce de cette décision aux tiers concernés. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux préretraites, aux coûts des préavis non effectués et aux coûts de formation du personnel concerné.

11°) Impôts :

Les crédits d'impôts recherche sont comptabilisés dans la rubrique « Impôts ».

Des impôts différés sont calculés sur les différences entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs. Celles-ci comprennent notamment l'élimination des écritures constatées dans les comptes individuels des filiales en application des options fiscales dérogatoires.

La règle du report variable est appliquée, c'est-à-dire que les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé. Les impôts différés actifs sont appréciés en tenant compte de leur probabilité future d'utilisation.

12°) Revenus :

Les revenus sont constitués des ventes de marchandises, des ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du Groupe et des produits des redevances, des licences et des subventions d'exploitation (nets de TVA).

Un produit est comptabilisé en revenus lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété des biens.

En général, les revenus relatifs à la vente de biens et d'équipements sont comptabilisés lorsqu'il existe un accord formel avec le client, que la livraison est intervenue, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe.

Les paiements partiels reçus sur contrats avant qu'ils n'aient été exécutés, sont comptabilisés en Autres dettes au passif.

Le Groupe comptabilise les provisions pour garantie, retours et assimilés sur la base des conditions contractuelles et de données statistiques issues de l'expérience passée.

13°) Trésorerie et équivalents de trésorerie :

Conformément à l'article 282-41 du règlement ANC 2020-01 « Tableau des flux de trésorerie », la « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur).

Les découverts bancaires sont assimilés à un financement. Ils figurent dans la rubrique « Variation des dettes financières nettes » du « Tableau des flux financiers » et dans la rubrique « Emprunts et dettes financières courantes » du bilan.

14°) Financement à la clientèle :

Le Groupe peut donner des garanties à des banques pour le financement des clients du Groupe. Celles-ci sont comprises dans les engagements hors bilan.

15°) Résultat exceptionnel :

Le résultat exceptionnel comprend tous les produits et charges qui ne sont pas de nature récurrente, et notamment les cessions d'immobilisations. Un détail figure en note 4 section d).

16°) Autres dettes et comptes de régularisation :

Les subventions d'investissement et les avances conditionnées sont incluses dans la rubrique Autres dettes et comptes de régularisation.

NOTE 2 – PRINCIPALES SOURCES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables françaises (ANC n° 2020-01) implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses, jugées réalistes et raisonnables.

Certains faits et circonstances peuvent conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecte la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du groupe.

1°) Dépréciation des stocks :

Le calcul de dépréciation des stocks est fondé sur l'analyse statistique des délais d'écoulement et de l'arrêt de la commercialisation de certaines lignes de produits. Des délais d'écoulement ou des dates d'arrêt de commercialisation très différents de ceux utilisés dans le calcul peuvent affecter sensiblement le résultat.

2°) Dépréciation des créances clients et des prêts :

Le montant de la dépréciation prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance. Un taux de recouvrement plus faible que celui estimé ou la défaillance de clients, peuvent avoir un impact négatif sur les résultats.

Le groupe utilise ponctuellement des instruments financiers pour limiter son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et des cours de change.

3°) Frais de développement activés, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles :

Les conditions d'activation des frais de développement sont énoncées en note 1 au paragraphe 5.

Comme indiqué précédemment en note 1, il est procédé, outre les tests de dépréciation annuels relatifs aux écarts d'acquisition, à des tests ponctuels en cas d'indice de perte de valeur des actifs incorporels détenus. Les dépréciations éventuelles résultent d'un calcul de flux de trésorerie futurs actualisés et/ou de valeurs de marché des actifs concernés. Une évolution des conditions de marché ou des flux de trésorerie initialement estimés peut donc conduire à revoir et à modifier la dépréciation comptabilisée précédemment.

4°) Dépréciation d'actifs :

Conformément à l'article 231-11 du règlement ANC 2020-01 « Ecart d'acquisition positif », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur actuelle pouvant conduire à la comptabilisation d'une perte de valeur (voir note 1 au paragraphe 6). La valeur d'utilité est estimée en calculant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs. La valeur actuelle repose sur les informations disponibles jugées les plus fiables (données de marché, transactions récentes ...).

Des hypothèses et estimations sont prises en compte dans la détermination de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles, parmi lesquelles on notera notamment les perspectives de marché, l'obsolescence et la valeur de réalisation en cas de cession ou de liquidation. Toute modification de ces hypothèses peut avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et peut conduire à revoir la valeur des pertes de valeur comptabilisées.

5°) Provision pour garantie et autres provisions pour litiges commerciaux :

Des provisions sont comptabilisées notamment au titre des garanties données sur les produits du Groupe ou des pertes à terminaison. Ces provisions sont calculées à partir de données statistiques ou sur la meilleure estimation fondée sur l'expérience acquise.

Ces provisions et leur variation sont mentionnées sous la rubrique « Dotation aux amortissements et provisions ». Le montant des coûts et pénalités qui seront réellement payés peut différer des montants initialement provisionnés.

6°) Impôts différés :

Les impôts différés comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables.

Pour le groupe d'intégration fiscale, l'impôt différé net résulte de la compensation des impôts différés passifs et/ou actifs entre les différentes sociétés du groupe d'intégration.

Lorsque les compensations opérées font apparaître un solde d'impôt différé net actif, NSC Groupe ne conserve à son actif que la quote-part d'impôt correspondant aux futurs bénéfices évalués prudemment.

7°) Provisions pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi :

Comme indiqué en note 1 au paragraphe 9, le Groupe contribue à des régimes de retraites à cotisations ou à prestations définies. Pour ces derniers, l'ensemble des engagements est calculé sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, la rentabilité des placements dédiés à ces régimes, des augmentations de salaires futures, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité, ainsi que l'âge probable de départ à la retraite. Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note 13 du présent document.

8°) Reconnaissance des revenus :

Comme indiqué en note 1 au paragraphe 12, les revenus sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété du bien.

NOTE 3 – FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE ET EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation a fait l'objet des changements suivants sur l'exercice :

- La mise en liquidation judiciaire de Pakea a été prononcée par la chambre commerciale du Tribunal judiciaire de Mulhouse le 26 mai 2021. Cette filiale a été sortie du périmètre sur la base des comptes arrêtés au 31 mai 2021,
- La filiale SATM a absorbé par voie de fusion le 2 août 2021, les 2 autres filiales italiennes M2FL et CMT afin de simplifier la gestion des sites de Novara et d'Imola.

Les principaux faits marquants intervenus depuis le début de l'exercice sont les suivants :

▪ Reprise d'activité confirmée dès le 1^{er} semestre

- La crise sanitaire liée au Covid-19 avait entraîné un ralentissement très important des entrées de commandes au 1^{er} semestre de l'année passée, puis une reprise graduelle à compter de l'automne dernier notamment pour les filiales du secteur Fiber to yarn. La reprise s'est confirmée avec des entrées de commandes de machines pour le secteur Fiber to Yarn et Monomatic, et de composants pour Fonderie Schlumberger, s'élevant à 53,1 M€ en 2021 contre 23,9 M€ en 2020. Le carnet de commandes machines et composants de fonderie à fin décembre 2021 s'établissait ainsi à 30,4 M€ contre 12,7 M€ à fin 2020 et 6,9 M€ à fin 2019.

- Le niveau d'activité des sites de production s'est amélioré progressivement au cours du 1er semestre. En France, le recours à l'activité partielle a été complètement arrêté pour les 3 sociétés concernées au 31 mai mais a été maintenu pour partie en Italie jusqu'au 30 juin compte tenu d'un niveau d'entrées de commandes plus faible pour SATM et CMT que celui enregistré pour N.Schlumberger et Seydel.
- La prospection commerciale et les interventions techniques chez les clients sont restées en partie limitées sur l'exercice compte tenu des impératifs sanitaires en vigueur dans de nombreux pays. Cela a entraîné quelques retards dans l'installation et la mise en route des équipements livrés à nos clients.
- **Complément de financement obtenu en septembre 2021**
 - Afin d'assurer le financement des activités du groupe à moyen terme, la société a engagé au 1er trimestre des discussions avec le pool bancaire, l'Etat et l'actionnaire majoritaire. Ces démarches ont abouti à la sécurisation d'un complément de financement de 4,5 M€ composé de PGE complémentaires accordés par les 3 banques du pool pour 3,0 M€, d'un prêt de l'Etat pour 1,0 M€ et d'un apport en compte courant d'Alsapar pour 0,5 M€.
 - Une gestion rigoureuse du BFR des filiales a permis de ne pas dégrader la trésorerie sur l'exercice ; l'évolution du BFR a dégagé en 2021 un surplus de 1,8 M€ hors incidence de la sortie de périmètre de Pakea.
 - Au 31 décembre 2021, la trésorerie consolidée, nette des dettes financières à moins d'un an, s'élevait à 10,4 M€ contre 7,4 M€ au 31 décembre 2020.
- **Difficultés d'approvisionnement et hausse des coûts constatées depuis avril 2021**
 - La forte reprise de la demande industrielle a entraîné à compter du printemps 2021 des difficultés d'approvisionnement notamment de composants électroniques nécessaires au fonctionnement des machines de préparation à la filature fabriquées par Fiber to yarn. Malgré les plans d'action mis en place, une douzaine de machines n'a pas été livrée en fin d'exercice représentant un manque de facturation de 3,0 M€ sur 2021.
 - Par ailleurs, les hausses des matières premières constatées depuis l'été 2021 n'ont été que partiellement répercutées sur certains contrats dont les prix avaient été fixés antérieurement.
- **Rationalisation de l'organisation de Fiber to yarn en Italie**
 - La filiale SATM a absorbé par voie de fusion le 2 août 2021, les 2 autres filiales italiennes M2FL et CMT. Le site de CMT à Imola a été ramené de 9000 m² à 1000 m² et l'équipe, réduite à 6 personnes. La production des continus à filer sera réalisée à Novara avec la gamme des machines commercialisées par SATM.
- **Désengagement complet du secteur NSC Packaging**
 - La société Pakea est sortie du périmètre à compter du 26 mai 2021, date de mise en liquidation judiciaire prononcée par la chambre commerciale du Tribunal judiciaire de Mulhouse.
 - La société NSC Packaging est sortie du périmètre de consolidation au 9 juillet 2020 et sa mise en liquidation prononcée le 11 janvier 2021.
 - La liquidation de ces deux sociétés est en cours de réalisation par les instances judiciaires.

NOTE 4 – ANALYSE DE CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

a) **Autres produits et autres charges d'exploitation :**

31/12/2020

En K€	31/12/2021	Publié	* secteur NSC Packaging reclassé
- Production immobilisée	447	0	0
- Frais de développement immobilisés	158	113	113
- Subventions d'exploitation	521	4	4
- Transferts de charges	373	327	324
- Production stockée	1 856	-130	-130
- Reprises de provisions pour dépr. des stocks	699	557	596
- Reprises de provisions sur autres actifs circulants	16	53	51
- Reprises de provisions sur immobilisations	0	0	0
- Reprises de provisions sur risques & charges	1 825	2 374	2 118
- Autres produits	1 056	933	919
Autres produits d'exploitation :	6 950	4 230	3 995
- Jetons de présence	-100	-114	-114
- Autres charges	-93	-184	-173
Autres charges d'exploitation :	-193	-298	-287

Les autres produits comprennent des refacturations de personnel à but non lucratif pour 303 K€ en 2021 et 764 K€ en 2020.

b) **Dotations aux amortissements et provisions :**

31/12/2020

En K€	31/12/2021	Publié	* secteur NSC Packaging reclassé
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	-3 230	-3 411	-3 283
- Dotations aux provisions sur immobilisations	0	-48	-48
- Dotations aux provisions sur actifs circulants	-41	-1 038	-250
- Dotations aux provisions sur stocks	-1 161	-2 117	-2 117
- Dotations aux provisions pour risques & charges	-1 063	-1 427	-1 328
Total dotations	-5 495	-8 042	-7 026

Les dotations constituées en 2020 intégraient une augmentation significative des provisions sur stocks notamment chez N.Schlumberger.

c) Résultat Financier :

31/12/2020

En K€	31/12/2021	Publié	* secteur NSC Packaging reclassé
- Revenus de créances commerciales	1	61	61
- Escomptes obtenus	25	15	15
- Différences positives de change	59	38	38
- Autres produits financiers	47	46	44
- Reprises prov. sur titres	0	0	0
- Reprises prov. sur créances financières	0	0	0
- Reprises prov. risques et charges financières	0	156	153
Total produits Financiers	131	315	310

- Intérêts & charges financières	-373	-328	-328
- Différences négatives de change	-91	-51	-51
- Charge nette sur cessions de VMP	0	0	0
- Dotations prov. sur titres autodétenus	0	0	0
- Dotations prov. sur créances	0	0	0
- Dotations prov. sur actifs de trésorerie	-20	-104	-98
- Dotations prov. pour risques et charges	-34	-99	-99
Total Charges Financières	-519	-582	-576

Résultat financier	-388	-267	-265
---------------------------	-------------	-------------	-------------

d) Résultat Exceptionnel:

31/12/2020

En K€	31/12/2021	Publié	* secteur NSC Packaging reclassé
- Prix de vente des immo. incorporelles cédées	0	70	0
- Prix de vente des immo. corporelles cédées	448	90	90
- Prix de vente des immo. financières cédées	0	0	0
- Autres produits exceptionnels	212	36	36
Total produits exceptionnels	661	196	126

- V.N.C. des immo. incorporelles cédées	0	-1 518	-1 518
- V.N.C. des immo. corporelles cédées	-85	0	0
- V.N.C. des immo. financières cédées	0	0	0
- Dotations aux provisions	0	0	0
- Autres charges exceptionnelles	-6	-1 011	-1 009
Total Charges exceptionnelles	-91	-2 529	-2 528

Résultat exceptionnel	570	-2 333	-2 401
------------------------------	------------	---------------	---------------

- Le résultat exceptionnel de 2021 est lié à une machine de démonstration intégralement amortie et cédée par Monomatic à un client pour 312 K€,
- Les autres produits exceptionnels de 2021 comprennent pour 80 K€ la sortie de Pakea du périmètre de consolidation,
- Le prix de vente et la VNC des immobilisations corporelles cédées en 2020 intègrent un montant de 915 K€ relatif à un centre d'usinage financé début 2020 par crédit-bail.
- Les autres charges exceptionnelles de 2020 comprenaient l'impact de la sortie du périmètre de la société NSC PACKAGING d'un montant de 1 011 K€.

NOTE 5 – TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

en K€	Note	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net		719	-18 438
Dotations aux amortissements et provisions		5 550	8 374
Reprises de provisions		-2 540	-3 106
Incidence de la variation des impôts différés	Note 9	-1 362	-404
Résultat de cessions		-363	1 358
Incidence des sociétés sorties du périmètre		46	0
Marge brute d'autofinancement après impôts		2 049	-12 215
Variation des stocks	Note 12	-2 032	1 562
Variation des créances d'exploitation	Note 16	-219	6 832
Variation des dettes d'exploitation	Note 15	4 024	-417
Variation du besoin en fonds de roulement		1 774	7 976
FLUX DE TRESORERIE LIE A L'ACTIVITE		3 823	-4 239

Incorporelles	Note 11	-161	-157
Corporelles	Note 11	-775	-1 178
Financières	Note 11	-42	-2
Opérations d'investissement, sauf titres de participation		-978	-1 337
Incorporelles et corporelles	Note 11	448	160
Financières	Note 11	0	0
Produits de cession des actifs, sauf titres de participation		448	160
Incidence des variations de périmètre		-250	-417
Acquisitions/Cessions de titres de filiales	Note 11	0	-3 000
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX INVESTISSEMENTS		-780	-4 594

Autres variations financières nettes		0	1 102
Augmentations d'emprunts	Note 15	4 554	10 067
Diminutions d'Emprunts	Note 15	-6 467	-3 676
Dividendes versés aux actionnaires		0	0
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires		0	-104
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX FINANCEMENTS		-1 913	7 390

Incidence des variations de change		160	-115
------------------------------------	--	-----	------

VARIATION DE LA TRESORERIE DE L'EXERCICE		1 290	-1 558
TRESORERIE A L'OUVERTURE		15 288	16 846
TRESORERIE A LA CLOTURE		16 578	15 288

TRESORERIE NETTE A LA CLOTURE AU BILAN		16 578	15 288
Trésorerie		10 353	8 330
Valeur Mobilières de placement		6 226	6 959
Dépréciation des valeurs Mobilières de Placements		0	0

NOTE 6 – VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En K€	Capital	Réserves consolidées	Résultat	Ecart de conversion	Titres de l'entreprise consolidante	Autres fonds propres	Capitaux propres (part du Groupe)	Intérêts minoritaires	Total
Situation au 31 décembre 2019	7 383	44 346	-8 283	721	0	0	44 167	2 125	46 292
Résultat net			-18 113				-18 113	-325	-18 438
Affectation du résultat N-1		-8 283	8 283				0	0	0
Reclassement		383		-383			0	0	0
Variation de périmètre		-77					-77	-1 496	-1 572
Ecart de conversion				-99			-99	-16	-115
Entrée de périmètre							0	0	0
Titres auto-détenus							0	0	0
Distribution de dividende (note 20)							0	-104	-104
Situation au 31 décembre 2020	7 383	36 369	-18 113	240	0	0	25 879	184	26 063
Résultat net			694				694	25	719
Affectation du résultat N-1		-18 113	18 113				0	0	0
Reclassement		0		0			0	0	0
Variation de périmètre		-13					-13	0	-13
Ecart de conversion				127			127	33	160
Sortie de périmètre							0	0	0
Titres auto-détenus							0	0	0
Distribution de dividende (note 20)							0	0	0
Situation au 31 décembre 2021	7 383	18 243	694	366	0	0	26 686	243	26 928

NOTE 7 – INFORMATION PAR SECTEUR OPERATIONNEL

Les filiales du Groupe sont regroupées dans les secteurs d'activité présentés ci-après.

- Les sociétés du secteur NSC Fiber to Yarn développent et élaborent des technologies, des applications et des services pour fournir des matériels destinés à l'industrie du peignage à la filature,
- Les sociétés du secteur NSC Packaging développaient et élaboraient des solutions d'enroulage et de production d'emballage, principalement à base de carton ainsi que des solutions de fin de ligne pour les produits de grande consommation. Les sociétés du secteur NSC Packaging sont en cours de liquidation judiciaire, les fonds de commerce et la plupart des actifs corporels et incorporels ayant été cédés par voie judiciaire au 2^e semestre 2020. Aucun chiffre d'affaires n'a été enregistré en 2021,
- La filiale Fonderie Schlumberger, unique société du secteur Fonderie, produit et commercialise des pièces de fonderie destinés à l'industrie,
- Le secteur « Autres » inclut les solutions d'enroulage et de déroulage proposées par Monomatic, les activités commerciales de NSC USA qui intervient principalement en support des sociétés du secteur Fiber to yarn, les activités de pilotage et de soutien aux métiers du groupe telles que les services commerciaux à l'international et la mise à disposition des immeubles ainsi que la holding regroupant les services centraux. Aucune de ces activités ne répond à des critères de nature ou de taille suffisants pour être présentée comme un secteur indépendant.

Toutes les relations commerciales inter secteurs sont établies sur la base de prix de marché, à des termes et conditions identiques à ceux prévalant pour des fournitures de biens et services à des tiers externes au Groupe.

Le chiffre d'affaires réalisé à l'exportation est prépondérant.

Le chiffre d'affaires inclut principalement des ventes de produits finis.

Les chiffres présentés ci-après pour le résultat d'exploitation et le résultat net par secteur opérationnel sont issus des données des différentes filiales provenant du reporting interne et partiellement consolidées. La colonne « rapprochement » permet de mettre ces données en cohérence avec celles consolidées car les écritures de consolidation (élimination des flux Interco, dividendes internes, retraitement des crédits-baux, impôts différés, ...) ne sont pas intégrées dans le reporting interne.

Le rapprochement pour le chiffre d'affaires est constitué par des éliminations de transactions inter compagnies. Les produits inter secteurs sont non-significatifs.

Présentation des résultats par secteur opérationnel :

Au 31/12/2021

en K€	Fiber to Yarn	Packaging *	Fonderie	Autres	Rapprochement	Total
Chiffre d'affaires	35 486	0	8 308	9 096	-4 870	48 019
Résultat d'exploitation	-1 054	0	306	-1 215	1 276	-687
Résultat net	-1 065	-46	294	-434	1 970	719
Actifs Immobilisés au 31 décembre	14 111	0	1 391	5 861	0	21 363

* correspond à Pakea

Au 31/12/2020

en K€	Fiber to Yarn	Packaging *	Fonderie	Autres	Rapprochement	Total
Chiffre d'affaires	20 000	53	5 790	9 593	-4 507	30 929
Résultat d'exploitation	-10 529	-760	-539	-2 278	779	-13 326
Résultat net	-11 612	-693	-547	-4 695	-890	-18 438
Actifs Immobilisés au 31 décembre	16 385	432	1 618	5 800	0	24 235

% N vs. N-1

en K€	Fiber to Yarn	Packaging	Fonderie	Autres	Rapprochement	Total
Chiffre d'affaires	77%	-100%	44%	-5%	8%	55%
Résultat d'exploitation	-90%	-100%	-157%	-47%	64%	-95%
Résultat net	-91%	-93%	-154%	-91%	-321%	-104%
Total actifs Immobilisés	-14%	-100%	-14%	1%	-	-12%

1°) Chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires consolidé 2021 s'est établi à 48 019 K€, en hausse de 55% par rapport à 2020. La reprise de l'activité, constatée depuis le dernier trimestre 2020, a permis à l'ensemble des sociétés d'enregistrer une hausse de la facturation en 2021. La facturation enregistrée en 2021 par le secteur NSC Packaging ne concerne que des loyers immobiliers relatifs au site encore détenu par Pakea.

Fonderie Schlumberger a bénéficié d'un regain de la demande client et a généré un chiffre d'affaires supérieur de 44% à celui du 1er semestre 2020.

Le chiffre d'affaires « Autres » est en légère diminution compte tenu de l'arrêt des facturations de prestations de service par NSC Groupe au secteur NSC Packaging.

2°) Résultat d'exploitation :

La perte d'exploitation de l'exercice a ainsi été réduite de 95% à 687 K€ contre 13 326 K€ en 2020, ou 12 615 K€ hors incidence du secteur du Packaging. L'ensemble des activités a contribué à ce redressement :

- Le net redressement du chiffre d'affaires de N.Schlumberger et de Seydel a entraîné une réduction de 90% de la perte d'exploitation du secteur Fiber to yarn qui a été ramenée de 10 529 K€ en 2020 à 1 054 K€ en 2021,
- La perte d'exploitation de 46 K€ du secteur NSC Packaging, qui n'intègre que Pakea en 2021, correspond essentiellement aux charges et aux taxes liées au bâtiment de Rixheim pour le 1^{er} semestre. La perte de 760 K€ affichée en 2020 correspondait principalement à des compléments de dotation aux provisions sur des créances clients. Ces pertes sont présentées dans le compte de résultat consolidé dans la rubrique « Résultat des activités abandonnées » comme indiqué au § 4 ci-après,
- La forte reprise de la demande client a permis à la Fonderie d'enregistrer en 2021 un profit d'exploitation de 306 K€ contre une perte d'exploitation de 539 M€ constatée en 2020,

- La perte du secteur « Autres », en nette réduction par rapport à celle constatée en 2020, intègre :
 - une perte d'exploitation de Monomatic de 55 K€ réduite de 87% par rapport à 2020,
 - un profit d'exploitation de 159 K€ généré par NSC USA quasi-stable par rapport à 2020,
 - une perte d'exploitation de NSC Groupe de 520 K€, en réduction de 55% grâce aux départs non remplacés,
 - Une dotation aux amortissements d'un mali technique affecté aux immeubles de 737 K€ lié à la fusion en 2017 de NSC Florival avec NSC Groupe. Cet amortissement, dont le montant est identique à celui de 2020, est annulé tous les ans en consolidation via la colonne « rapprochement ».
- La colonne « Rapprochement » intègre principalement l'annulation de l'amortissement du mali technique lié à la fusion de NSC Florival avec NSC Groupe, évoquée ci-avant.

3°) Résultat net :

Un bénéfice net de 719 K€ a été constaté en 2021 contre une perte nette de 18 438 K€ en 2020, compte tenu :

- d'un résultat financier négatif à hauteur de 388 K€,
- d'un résultat exceptionnel de 570 K€ qui concerne principalement la vente d'un dérouleur de démonstration de Monomatic,
- d'un produit net d'impôts de 1 271 K€ correspondant globalement à une activation des impôts différés actif pour le même montant.

L'exercice 2020 avait été impacté par une perte opérationnelle très conséquente et par deux charges exceptionnelles : la sortie de périmètre de la filiale NSC Packaging pour 1,1 M€ et la décapitalisation partielle de frais de développement-produit de N.Schlumberger à hauteur de 1,4 M€.

Les écarts d'acquisition n'ont pas révélé d'indices de perte de valeur à la date d'arrêt des comptes.

4°) Résultat des activités abandonnées - incidence de la filiale PAKEA en 2021 :

Concernant la filiale Pakea, le chiffre d'affaires et les composantes du résultat de 2021 ont été intégrés sur la rubrique « résultat des activités abandonnées » afin de faciliter la lecture ultérieure du compte de résultat consolidé.

Hors retraitement, l'incidence sur le compte de résultat consolidé de l'exercice aurait été la suivante :

en K€	31/12/2021
Chiffre d'affaires	25
Autres produits d'exploitation	6
Produits d'exploitation	31
Achats consommés	-7
Services extérieurs	-18
Charges de personnel	0
Autres charges d'exploitation	0
Impôts et taxes	-16
Dotations aux amortissements et aux provisions	-37
Résultat d'exploitation	-46
Charges et produits financiers	0
Résultat courant des sociétés intégrées	-46
Charges et produits exceptionnels	0
Impôts sur les résultats	0
Résultat net des sociétés intégrées	-46
Résultat des activités abandonnées	
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	
Dotations aux dépréciations et amortissements des écarts d'acquisition	
Résultat net de l'ensemble consolidé	
Dont Intérêts minoritaires	
Dont Résultat net (part du groupe)	

NOTE 8 – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Compte tenu des activités de développement engagées et confirmées à la fin de l'exercice :

- un montant de 158 K€ a été activé en immobilisations incorporelles sur l'exercice chez N.Schlumberger et concerne les projets déjà engagés antérieurement,

Deux projets achevés chez SATM, dont un concerne l'ex CMT, ont fait l'objet de 158 K€ d'amortissement sur l'exercice.

NOTE 9 – IMPOTS

Une convention d'intégration fiscale lie la société mère NSC Groupe à ses filiales françaises détenues à plus de 95%. Il s'agit des sociétés Fonderie Schlumberger, Monomatic et N.Schlumberger. Au 31 décembre 2021, aucune économie d'impôt n'a été constatée à ce titre.

1°) Analyse de la charge d'impôt :

en K€	31/12/2021	31/12/2020
Impôts courants		
- Impôts exigibles	-251	-643
- Crédit d'impôts	160	232
Impôts différés		
- Produits ou charges d'impôts différés (sociétés intégrées fiscalement)	824	205
- Produits ou charges d'impôts différés (hors intégration fiscale)	538	199
Total	1 271	-7

Les charges ou produits d'impôts sont constatés au compte de résultat sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Le taux de base de l'impôt sur les sociétés retenu est celui en vigueur pour l'exercice considéré. Les taux d'impôts retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux applicables lors de l'utilisation des reports déficitaires.

La charge relative aux impôts exigibles pour 2021 correspond à une régularisation d'impôt différé activé antérieurement dans les comptes sociaux de CMT et dont l'utilisation future n'est plus possible compte tenu de la fusion intervenue avec SATM.

2°) Impôts différés inscrits au bilan :

Dans le groupe d'intégration fiscale constitué par NSC Groupe, les impôts différés actif (IDA) disponibles après imputation des impôts différés passif (IDP) ont été provisionnés de manière à ne conserver que la part estimée récupérable dans un délai raisonnable.

Deux produits ont été constatés en fin d'exercice :

- Le premier correspond aux sociétés françaises à hauteur de 694 K€,
- Le deuxième correspond à SATM à hauteur de 418 K€

Hors groupes d'intégration fiscale, les IDA nets ont été dépréciés en totalité.

en K€	31/12/2021	31/12/2020
Groupe d'intégration fiscale NSC Groupe :		
IDA sur déficits	13 124	15 034
Autres IDA	1 615	1 944
Autres IDP	-839	-1 162
Dépréciation d'IDA	-12 282	-15 023
Solde IDA	1 618	794
Solde IDP		
Hors groupe d'intégration fiscale :		
Sociétés en situation d'IDA nets		
IDA sur déficits	816	339
Autres IDA	127	240
IDP	0	0
Dépréciation d'IDA	-226	-357
Solde IDA	717	222
Sociétés en situation d>IDP nets		
Autres IDP	0	-43
Solde IDP	0	-43

3°) Réconciliation entre la charge d'impôts totale et la charge d'impôts théorique :

en K€	31/12/2021	31/12/2020
Résultat courant	-1 075	-18 693
Impôt théorique au taux national mentionné ci-dessous	269	5 234
taux national applicable	25,00%	26,50%
Imputation des déficits antérieurs	0	0
Déficit reportable de l'exercice	-269	-5 234
Crédits d'impôts	160	232
Variation d'impôts différés	1 362	404
Impôt sur filiales étrangères	-251	-643
Produit ou charge d'impôts	1 271	-7

NOTE 10 – ECARTS D'ACQUISITIONS

en K€	Valeur comptable nette au 31/12/2020	Transfert suite fusion	Sortie du périmètre	Dépréciations 2021	Valeur comptable nette 31/12/2021
NSC Packaging	0		0	0	0
SATM	1 428	2 052	0	0	3 479
N.SCHLUMBERGER	795		0	0	795
CMT	2 052	-2 052	0	0	0
NSC Fiber to Yarn	4 274		0	0	4 274
Total	4 274	4 274	0	0	4 274

Il existait en début d'exercice quatre écarts d'acquisition contribuant à l'actif consolidé :

- Pour le secteur NSC Packaging, l'écart d'acquisition de Pakea de 11 087 K€ était intégralement déprécié depuis fin 2019. Cet écart a fait l'objet d'une sortie du périmètre au 30 juin 2021,
- Le deuxième concerne Euroschor et le secteur Fiber to Yarn intégré globalement à compter du 16 mars 2015, pour 795 K€, non déprécié,
- Le troisième concerne l'acquisition de CMT le 16 décembre 2019 par N.Schlumberger, via M2FL, pour 2 052 K€, non déprécié,
- Le quatrième concerne SATM dont l'acquisition des 30% par N.Schlumberger le 27 juillet 2020 a entraîné la constatation d'un écart d'acquisition à hauteur de 1 428 K€ à fin 2020.

La valorisation de ces écarts d'acquisition se fonde sur des taux d'actualisation pondérés entre le coût des fonds propres et le coût de la dette après impôts pour chaque filiale.

Compte tenu de la fusion de CMT avec SATM, intervenue en août 2021, une seule évaluation globale des deux écarts d'acquisition a été réalisée pour SATM. Un test a également été réalisé à la date de clôture pour Euroschor afin de vérifier si la situation de marché actuelle pouvait entraîner une perte de valeur.

Concernant N.Schlumberger :

- le test réalisé a établi une valeur recouvrable au 31 décembre 2021 supérieure à la valeur comptable de 4 535 K€ contre 2 576 K€ à fin 2020. Cette augmentation de la valeur recouvrable s'explique par une remontée attendue de la rentabilité pour la période 2022 à 2026 par rapport au scénario retenu fin 2020,
- Aucune incidence du conflit ukrainien n'a été retenue à ce stade faute de perspectives claires,
- Par ailleurs, une variation de 1% des principales hypothèses pourrait entraîner une variation de la valeur recouvrable comme suit:

Variation des principales hypothèses (pour toute la période future à compter de 2021) :	Taux retenu	impact sur la valeur recouvrable	
		si variation de	impact de
Taux d'actualisation	9,6%	1,0%	-2 461
Variation du CA %	8,0%	1,0%	817
% de Marge brut moyen	30,9%	1,0%	2 800

Concernant SATM, avec CMT post fusion :

- le montant des 2 écarts d'acquisition s'élève à 3 479 K€. Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié à la date de clôture. Le test réalisé a établi une valeur recouvrable au 31 décembre 2021 de 4 606 K€ supérieure à la valeur comptable contre 4 018 K€ à fin 2020.
- Sachant que les 2 acquisitions se sont effectuées fin 2019 et mi 2020, les résultats de l'exercice 2020 marqués par la forte incidence de la crise Covid n'ont pas été pris en compte dans la période de calcul des cash-flows actualisés.
- La reprise d'activité, constatée dès le 2^e semestre 2021, devrait être progressive mais la société bénéficiera maintenant des synergies industrielles avec CMT dont la réalisation des machines sera effectuée à Novara.
- Aucune incidence du conflit ukrainien n'a été retenue à ce stade faute de perspectives claires.
- Par ailleurs, le coût moyen pondéré du capital utilisé pour l'actualisation des cash-flows s'élève à 4,14% compte tenu de l'endettement rapporté aux fonds propres des 3 exercices 2019 à 2021. Ce paramètre s'avère très favorable pour le calcul de la valeur recouvrable mais traduit également une sensibilité accrue pour les années futures en fonction de la réduction à venir de l'endettement de SATM, comme illustré sur le tableau de variation de 1% des principales hypothèses :

Variation des principales hypothèses (pour toute la période future à compter de 2021) :	Taux retenu	impact sur la valeur recouvrable	
		si variation de	impact de
Taux d'actualisation	4,1%	1,0%	-3 764
Variation du CA %	19,1%	0,0%	-1 319
% de Marge brut moyen	15,9%	1,0%	779

NOTE 11 – ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

1°) Valeurs brutes :

en K€	Ecart d'acquisitions	Immo. incorporelles	Immo. corporelles	Immob. financières	Titres en équivalence	Total
Valeurs brutes au 31/12/2020	15 812	8 588	61 749	19 519	0	105 668
Acquisitions ou transferts	0	161	775	42	0	978
Correction des valeurs présentées antérieurement		435	0			435
Cessions ou diminutions	0	0	-894	-61	0	-955
Variations de périmètre	-11 087	-510	-2 935	16 987	0	2 455
Variations de change	0	0	125	0	0	125
Valeurs brutes au 31/12/2021	4 725	8 674	58 820	36 487	0	108 706

3 038

2°) Amortissements et pertes de valeurs :

en K€	Ecart d'acquisitions	Immo. incorporelles	Immo. corporelles	Immob. financières	Titres en équivalence	Total
Amortissements et pertes de valeurs au 31/12/2020	11 538	6 159	45 013	18 722	0	81 433
Dotations ou transferts	0	508	2 760	34	0	3 302
Correction des valeurs présentées antérieurement		502	0			502
Cessions ou diminutions	0	0	-833	0	0	-833
Variations de périmètre	-11 087	-510	-2 590	17 026	0	2 838
Variations de change	0	0	101	0	0	101
Amortissement et pertes de valeurs au 31/12/2021	451	6 659	44 451	35 783	0	87 343

3°) Valeurs nettes :

en K€	Ecart d'acquisitions	Immo. incorporelles	Immo. corporelles	Immob. financières	Titres en équivalence	Total
Valeurs nettes au 31/12/2020	4 274	2 429	16 736	796	0	24 235
Valeurs nettes au 31/12/2021	4 274	2 016	14 369	704	0	21 363

4°) Biens pris en crédit-bail intégrés dans les tableaux présentés ci-dessus :

en K€	Ecart d'acquisitions	Immo. incorporelles	Immo. corporelles	Immob. financières	Titres en équivalence	Total
Valeurs brutes au 31/12/2021			7 358			7 358
Amortissement et pertes de valeurs au 31/12/2021			-3 378			-3 378
Valeurs nettes au 31/12/2021			3 980			3 980

Les variations de périmètre concernent la sortie de périmètre de la filiale Pakea.

NOTE 12 – STOCKS ET EN-COURS

en K€	31/12/2021	31/12/2020
Matières premières et marchandises	11 988	11 709
Encours de production	3 675	3 331
Produits finis	12 056	10 648
Total brut	27 719	25 687
Dépréciations	-6 299	-6 915
Total net	21 420	18 772

Les dotations et reprises de dépréciations sont constatées dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux provisions » du compte de résultat.

L'augmentation des stocks de produits finis est principalement due à quelques machines de SATM terminées dans les derniers jours de l'exercice et expédiée début 2022.

A rebours du phénomène constaté fin 2020, la reprise d'activité a permis l'année passée de réduire les provisions pour dépréciation des stocks à rotation lente de 327 K€ chez SATM et de 188 K€ chez N.Schlumberger.

La filiale Pakea, sortie du périmètre de consolidation au 30 juin 2021, ne portait aucun stock au 31 décembre 2020 compte tenu de la location gérance de son fonds de commerce donnée à NSC Packaging depuis le 1^{er} janvier 2019.

NOTE 13 – Régimes postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de carrière

Régimes de base : Dans certains pays, le Groupe contribue à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes sociaux concernés. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies et l'engagement du Groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charge.

Au-delà des régimes de base, les régimes existants peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies et dans ce dernier cas partiellement couverts par des placements dédiés (contrats d'assurance ou autres formes de placements dédiés...).

Régimes à cotisations définies : Les prestations dépendent uniquement du cumul des cotisations versées et du rendement des placements de ces dernières. Comme pour les régimes de base, l'engagement du Groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charge.

Régimes à prestations définies : La valorisation de l'engagement du Groupe au titre de ces régimes est calculée annuellement par des actuaires indépendants en utilisant la méthode « valeur actuelle probable antérieure », représentant le passif social à la date de la clôture de la période (PBO).

Les calculs sont réalisés avec les principales hypothèses suivantes :

- Taux moyen d'évolution des salaires : 1,3% à fin 2021 contre 1,5% à fin 2020.
- Taux moyen d'actualisation : 0,33% à fin 2021 contre 0,47% à fin 2020. Afin d'éviter des fluctuations trop fortes du taux d'actualisation, le groupe utilise la moyenne journalière sur 18 mois du taux des obligations à 10 ans du secteur privé. Ce référentiel n'a pas changé depuis plusieurs années.
- Age de départ à la retraite inchangé : 65 ans pour les cadres et 62 ans pour les non cadres.

Depuis fin 2020, ce passif social n'est plus couvert par des fonds dédiés versés auprès d'assureurs.

Au 31 décembre 2021, le Groupe a provisionné au passif 2 065 K€ pour les sociétés françaises afin de couvrir les indemnités de fin de carrière, comme indiqué ci-dessous. Les engagements totaux avec les autres filiales s'élèvent à 2 687 K€ à cette même date, en baisse de 177 K€ par rapport au 31 décembre 2020 compte tenu des départs intervenus durant l'exercice.

en K€	31/12/2020	augmentation	diminution	31/12/2021
Engagement en fin de période	2 864	0	-471	2 393
Fonds	0	0	0	0
Provision au bilan	2 864	0	-471	2 393

NOTE 14 – PROVISIONS

Concernant les provisions constituées pour indemnités de fin de carrière, se référer à la note 13.

en K€	Montants 31/12/2020	Augment. exercice	diminutions ou reprises		Variation périmètre	Ecart de Change	Montants 31/12/2021
			utilisées	non util.			
Pour risques de garantie aux clients	1 877	638	485	0	-1 006	0	1 023
Pour risques de pertes	16	0	16	0	0	0	0
Pour risques divers	512	37	177	0	0	10	383
Total provisions pour risques	2 404	675	677	0	-1 006	10	1 406
Pour charges techniques	645	301	536	0	-92	0	317
Litiges fiscaux	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour charges diverses	116	6	11	0	0	0	111
Pour charges de restructuration	136	0	136	0	0	0	0
Pour charges de fin de carrière	2 757	69	432	0	0	0	2 394
Total provisions pour charges	3 654	376	1 116	0	-92	0	2 821
Total provisions pour risques et charges	6 058	1 051	1 793	0	-1 099	10	4 228
Impôt différé passif	43	0	43	0	0	0	0
TOTAL PROVISIONS	6 101	1 051	1 836	0	-1 099	10	4 228

NOTE 15 – ECHEANCIER DES PASSIFS

en K€	31/12/2021				31/12/2020			
	Moins de 1 an	de 1 à 5ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	de 1 à 5ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts obligataires	0			0	0			0
Emprunts auprès d'établissements de crédits	3 385	13 470	150	17 005	3 211	11 967	369	15 546
Emprunts auprès des sociétés apparentées	0			0	0			0
Emprunts et dettes financières diverses	530			530	386			386
Crédits-baux	998	2 247	809	4 053	1 001	2 624	1 446	5 071
Avance conditionnées	0			0	0	539		539
Concours bancaires et mobilisation créances	1 315			1 315	3 274			3 274
Emprunts et dettes financières	6 227	15 716	959	22 902	7 872	15 130	1 815	24 816
Dettes fournisseurs	5 110			5 110	3 266			3 266
Dettes sur immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	5 110	0	0	5 110	3 266	0	0	3 266
Avances et acomptes reçus	6 905			6 905	3 194			3 194
Dettes fiscales et sociales	5 872			5 872	5 625			5 625
Autres dettes	1 795			1 795	826			826
Impôts courants	9			9	24			24
Produits constatés d'avance	57			57	162			162
Autres dettes et comptes de régul.	14 639	0	0	14 639	9 831	0	0	9 831
TOTAL DETTES	25 976	15 716	959	42 652	20 969	15 130	1 815	37 913

Le total des emprunts et dettes financières au 31 décembre 2021 est principalement constitué :

- En France, auprès d'établissements français :
 - d'une avance de 554 K€ accordée par Bpifrance sur des remboursements de CICE à recevoir,
 - du solde de 834 K€ sur 2 emprunts souscrits pour l'acquisition de la société Fege (NSC Packaging),
 - du solde de 1 597 K€ d'un emprunt souscrit en novembre 2019 pour l'acquisition de CMT,
 - du solde de 4 069 K€ sur 2 emprunts souscrits en février et avril 2020 auprès de Bpifrance,
 - de trois prêts garantis par l'Etat (PGE) de 1 000 K€ accordés en août et en septembre 2020 par les 3 banques du pool bancaire de la société,

- o de trois autres prêts garantis par l'Etat (PGE) de 1 000 K€ accordés en septembre 2021 par les 3 banques du pool bancaire de la société,
- o d'un prêt de l'Etat octroyé par Bpifrance de 1 000 K€ accordé en septembre 2021 en complément des 3 prêts mentionnés ci-avant,
- o de crédits-baux concernant du matériel de production et un bâtiment administratif chez N.Schlumberger pour respectivement 1 462 K€ et 1 470 K€,
- o d'un crédit-bail chez SCI Florimmo sur un local loué à Guebwiller mis en équivalence à hauteur de 877 K€,
- En Italie, auprès de banques de la péninsule :
 - o Pour SATM : de lignes de crédit court-terme à hauteur de 1 176 K€ et de 3 emprunts moyen-terme pour 2 154 K€,
 - o Pour l'ex CMT : de 3 emprunts moyen-terme pour 635 K€, aucune ligne court-terme n'étant activée à fin 2021.

Les emprunts sont tous effectués en euros et réalisés pour une large partie à taux fixe.

L'échéancier des emprunts et des dettes auprès des établissements de crédit au 31 décembre 2020, déjà publié était erroné et a fait l'objet d'une correction, surlignée en jaune dans le tableau présenté ci-dessus. Le total de ces dettes est inchangé.

NOTE 16 – ECHEANCIER DES CREANCES

en K€	31/12/2021						31/12/2020					
	Moins de 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total brut	Dépréciation	Total Net	Moins de 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total brut	Dépréciation	Total Net
Clients et comptes rattachés	9 488			9 488	-818	8 670	8 110			8 110	-1 538	6 573
Clients et cptes rattachés	9 488	0	0	9 488	-818	8 670	8 110	0	0	8 110	-1 538	6 573
Avces et acptes versés	805			805	0	805	500			500	0	500
Autres créances	833			833	-33	800	987			987	-33	954
Cptes courants débiteurs	13			13	0	13	6			6	0	6
Impôts	1 566			1 566	0	1 566	2 434			2 434	0	2 434
Charges constatées d'avance	257			257	0	257	299			299	0	299
Impôts différés - Actif	453	1 882	12 508	14 843	-12 508	2 335	0	1 016	15 380	16 396	-15 379	1 016
Autres créances	3 928	1 882	12 508	18 318	-12 541	5 777	4 226	1 016	15 380	20 622	-15 413	5 209
Total	13 416	1 882	12 508	27 806	-13 359	14 447	12 336	1 016	15 380	28 732	-16 950	11 782

NOTE 17 – TRESORERIE ET PLACEMENTS

en K€	31/12/2021	31/12/2020
Comptes courants	10 353	8 330
Placements:		
Comptes à terme	1	748
Contrats de capitalisation	1 224	1 210
Fonds obligataires	5 000	5 000
Fonds à orientation monétaire	0	0
Dépréciation d'actifs de trésorerie	0	0
Total en K€	16 578	15 288

Les contrats de capitalisation sont composés principalement de fonds constitués en Euro.

NOTE 18 – ENGAGEMENTS AU TITRE D'OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021

en K€	Total	Montant provision.	Montant assuré
Engagements liés aux avantages postérieurs à l'emploi	2 393	2 393	0

en K€	Total		dont envers un dirigeant	
	Donnés	Reçus	Donnés	Reçus
Avals, cautions, garanties	1 870	0	0	0
Hypothèques, nantissements et autres sûretés réelles	1 639	1 500	0	0
Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune	0	2 450	0	0
Engagements d'achats	0	240	0	0
Engagements financiers	3 508	4 190	0	0

Dettes garanties par une sûreté réelle	Montant Garanti	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes des immobilisations		
			Incorp.	Corporelles	Financières
Dettes financières > à 1 an	1 321	0	0	0	0
Dettes financières < à 1 an	318	0	0	0	0
Dettes d'exploitation > à 1 an	0	0	0	0	0
Dettes d'exploitation < à 1 an	0	0	0	0	0
Dettes diverses > à 1 an	0	0	0	0	0
Dettes diverses < à 1 an	0	0	0	0	0

Les sûretés correspondent principalement à :

- Un emprunt contracté en 2019 par NSC Groupe afin de financer l'acquisition de CMT. Cet emprunt est garanti par une sûreté.

Les avals, cautions et garanties donnés comprennent :

- une garantie donnée par NSC Groupe sur un crédit-bail immobilier accordé par Alsabail à la SCI Florimmo pour 943 K€,
- des garanties émises auprès de banques au titre des cautions de restitution d'acomptes et de bonne fin délivrées par ces banques auprès de clients de N.Schlumberger et de Monomatic.

Les hypothèques, nantissement et autres sûretés donnés comprennent :

- un nantissement partiel d'un contrat de capitalisation à hauteur de 1 737 K€ en garantie d'un emprunt bancaire contracté fin 2019 afin de financer l'acquisition de CMT,
- des sûretés données à 4 banques en garantie d'emprunts contractés par Fonderie Schlumberger, Monomatic, N.Schlumberger en couverture de lignes d'emprunt à court terme.

Les hypothèques, nantissement et autres sûretés reçus comprennent :

- un nantissement de fonds de commerce pour 2 486 K€ et une hypothèque sur un ensemble immobilier pour 1 500 K€ donnés par Pakea à NSC Groupe.

NOTE 19 – LISTE DES FILIALES ET METHODE DE CONSOLIDATION

Société	Pays	% de contrôle	Méthode de consolidation	Type	Secteur opérationnel
NSC Groupe	France	100%	Mère		Autres
N.Schlumberger	France	100%	Globale	Filiale	Fiber To Yarn
Seydel	Allemagne	100%	Globale	Filiale	Fiber To Yarn
Billion Tact Holdings (BTH)	Hong Kong	60%	Globale	Filiale	Fiber To Yarn
Zhangjiagang Lucky Tide Global Trading Co (ZLTGT)	Chine	60%	Globale	Filiale	Fiber To Yarn
Sant'Andrea Textile Machines	Italie	100%	Globale	Filiale	Fiber To Yarn
Pakea (2)	France	100%	Globale	Filiale	Packaging
NSC Packaging (2)	France	100%	Globale	Filiale	Packaging
Fonderie Schlumberger	France	100%	Globale	Filiale	Fonderie
Monomatic	France	100%	Globale	Filiale	Autres
NSC USA	Etats-Unis	100%	Globale	Filiale	Autres
Servitex (1)	Uruguay	100%	Globale	Filiale	Autres
SBA (1)	Belgique	100%	Globale	Filiale	Autres
SCI Florimmo	France	69%	Proportionnelle	Filiale	Autres

(1) Sociétés en cours de liquidation, (2) en liquidation judiciaire à la date de clôture

La société Pakea a été sortie du périmètre de consolidation au 26 mai 2021.

NOTE 20 – DIVIDENDES

L'Assemblée Générale ordinaire qui s'est tenue le 3 juin dernier a décidé de ne verser aucun dividende au titre de l'exercice 2020.

NOTE 21 – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DES COMPTES

La société a incorporé le 14 février 2022 une partie du compte courant détenu sur la SCI Florimmo à hauteur de 275 K€ afin de porter sa participation de 69,00% à 89,06% dans cette filiale. Le Tribunal de Colmar a validé le 22 février 2022 le plan d'apurement du passif de L'Atelier Fitness qui remboursera à la SCI sa dette de sauvegarde sur 10 ans.

A la date d'arrêté des comptes, le groupe disposait de liquidités suffisantes pour assurer la continuité de son exploitation.

Les filiales de Fiber to yarn et Monomatic continueront à faire face en 2022 à des difficultés d'approvisionnement, notamment des composants électroniques et des moteurs. L'incidence du conflit Ukrainien n'est pas encore chiffrable à ce stade. Il est déjà avéré que le coût et la disponibilité de certaines matières premières, telle que l'aluminium, impacteront négativement la réalisation de certaines commandes clients.

NOTE 22 – RESULTAT PAR ACTION ET COMPOSITION DU CAPITAL

	2021	2020
Résultat par action (€)	1,66 €	-43,44 €
Résultat dilué par action (€)	1,66 €	-43,44 €
Résultat de base et dilué (K€)	694	-18 113
Nombre d'actions de base	461 427	461 427
Nombre d'actions dilué	461 427	461 427

Le capital est composé de 461 427 actions entièrement libérées de nominal 16 € et ouvrant droit au dividende. Il n'existe pas d'instrument financier dilutif de capital.

Au 31 décembre 2021, 351 629 actions sont à droit de vote double contre 350 575 à fin 2020.

NSC Groupe détenait au 31 décembre 2021 44 424 titres en autocontrôle. Ces titres sont neutralisés pour le calcul du résultat par action.

NOTE 23 – EFFECTIFS

	2021				2020			
	Cadres	Employés	Ouvriers	Total	Cadres	Employés	Ouvriers	Total
Autres (*)	16	14	23	53	18	14	22	54
Fonderie Schlumberger	1	11	31	43	1	10	31	42
FTY (**)	41	91	128	260	43	87	157	286
Packaging (***)	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	58	116	182	356	62	111	210	382

(*) Il s'agit des effectifs des sociétés Monomatic, NSC Groupe et NSC USA.

(**) Il s'agit des effectifs des sociétés N.Schlumberger, SATM, Seydel, CMT et ZLTGT.

(***) Il s'agit des effectifs des sociétés Pakea et NSC Packaging dont les activités ont été cédées judiciairement fin 2020

Les effectifs présentés correspondent à ceux du 31 décembre des années considérées.

NOTE 24 – REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS

Le montant des jetons de présence nets de cotisations, alloués aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2021 s'est élevé à 100 K€.

Durant l'année 2021, le montant global des rémunérations brutes versées par NSC Groupe aux membres de la Direction Générale du groupe s'est élevé à 436 K€. Cette rémunération comprend les salaires, les primes, les avantages en nature et les jetons de présence le cas échéant.

NOTE 25 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les montants comptabilisés en charges en 2021 sont les suivants :

en K€	2021				2020			
	Mazars	SFR	Autres	Total	Mazars	SFR	Autres	Total
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	80	50	0	130	87	56	0	142
Services autres que la certification des comptes	0	0	0	0	8	0	0	8
Total	80	50	0	130	95	56	0	150

B – COMPTES SOCIAUX

I - Bilan au 31 décembre 2021

II - Compte de résultat

III - Projet d'affectation du résultat

IV - Tableau de financement

V - Annexe aux comptes sociaux

Note 1. – Principes comptables

Note 2. – Faits marquants

Note 3. – Analyse des résultats

Note 4. – Etat de l'actif immobilisé

Note 5. – Impôt

Note 6. – Trésorerie à court terme

Note 7. – Capital social et variation des capitaux propres

Note 8. – Provisions pour risques et charges

Note 9. – Etat des échéances des dettes et créances à la clôture de l'exercice

Note 10. – Informations concernant les entreprises liées

Note 11. – Transactions avec les parties liées

Note 12. – Comptes de régularisation

Note 13. – Engagements hors bilan

Note 14. – Informations concernant les dirigeants, les administrateurs et la direction générale

Note 15. – Régimes d'avantages postérieurs à l'Emploi

Note 16. – Litiges

Note 17. – Société consolidante

Note 18. – Evénements postérieurs à la clôture

Note 19. – Effectif de la société

Note 20. – Renseignements concernant les filiales

Note 21. – Résultats et autres éléments caractéristiques de la société relatifs au cinq dernières années

Bilan au 31 décembre 2021

ACTIF (en €)	31-déc-21			31/12/2020
	Montant brut	Amortissements ou dépréciations	Net	Net
Brevets, logiciels et progiciels	69 780	68 642	1 138	5 066
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	69 780	68 642	1 138	5 066
Terrains	3 279 123	441 485	2 837 638	2 839 689
Constructions	18 500 054	16 123 258	2 376 796	3 375 361
Installations techniques et outillages industriels	12 178	8 505	3 673	4 891
Autres immobilisations corporelles	102 802	89 833	12 969	20 581
Immobilisations corporelles	21 894 157	16 663 080	5 231 076	6 240 522
Participations	65 143 424	33 191 147	31 952 277	30 989 211
Créances rattachées à des participations	6 107 734	5 846 648	261 086	732 639
Titres immobilisés	2 432	2 432	0	0
Dépôts et cautionnements	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	3 336 561	1 170 753	2 165 808	2 236 886
Immobilisations financières	74 590 151	40 210 980	34 379 171	33 958 737
ACTIF IMMOBILISE	96 554 088	56 942 703	39 611 385	40 204 325
Stocks et en-cours	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	403
Créances clients et comptes rattachés	597 429	250 734	346 695	306 537
- Créances sur Compte courant Groupe	206 000	206 000	0	0
- Autres créances	66 370	33 250	33 120	2 590
- Autres créances fiscales et sociales	43 465		43 465	55 190
- Créance d'IS sur l'Etat	1 554 758		1 554 758	2 344 306
Autres créances	1 870 593	239 250	1 631 343	2 402 086
Créances	2 468 022	489 984	1 978 038	2 708 623
Valeurs mobilières de placement	6 224 312	0	6 224 312	6 822 449
Disponibilités	3 663 631	0	3 663 631	2 000 899
Disponibilités	9 887 943	0	9 887 943	8 823 348
Charges constatées d'avance	1 964	0	1 964	3 489
ACTIF CIRCULANT	12 357 929	489 984	11 867 945	11 535 864
Ecart de conversion actif	0		0	0
TOTAL ACTIF	108 912 017	57 432 687	51 479 330	51 740 188

PASSIF (en €)	31-déc-21	31/12/2020
Capital	7 382 832	7 382 832
Primes d'émissions, de fusions ...	0	0
Réserve légale ordinaire	890 000	890 000
Autres réserves	43 917 099	43 917 099
Report à nouveau	-23 705 378	-19 270 440
Résultat de l'exercice	-930 475	-4 434 937
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	0	0
CAPITAUX PROPRES	27 554 079	28 484 554
Autres dettes assorties de conditions particulières	0	0
AUTRES FONDS PROPRES	0	0
Provisions pour risques	198 214	143 930
Provisions pour charges	94 166	85 057
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	292 380	228 987
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14 054 017	12 193 730
Concours bancaires courants	130 289	204 583
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>	<i>5 852 097</i>	<i>7 742 121</i>
<i>Compte courant créditeur</i>	<i>1 289 851</i>	<i>650 263</i>
Emprunts et dettes financières divers	7 141 948	8 392 384
Emprunts et dettes financières	21 326 254	20 790 697
Avances et acomptes reçus	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	373 736	242 521
Dettes fiscales et sociales	636 335	585 325
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
<i>Autres dettes</i>	<i>57 214</i>	<i>37 782</i>
<i>Compte courant IF créditeur</i>	<i>1 208 011</i>	<i>1 339 735</i>
Autres dettes	1 265 225	1 377 517
Autres dettes	1 901 560	1 962 842
Produits constatés d'avance	31 321	30 587
DETTES	23 632 871	23 026 647
Ecart de conversion passif	0	0
TOTAL PASSIF	51 479 330	51 740 188

II - Compte de résultat

(en €)	31-déc-21	31-déc-20
Ventes	0	0
Prestations de services	1 545 782	1 914 424
Chiffre d'affaires	1 545 782	1 914 424
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	405 054	713 715
Autres produits	596	814
Produits d'exploitation	1 951 433	2 628 961
Achats de sous-traitance	0	-2 332
Achats non stockés: Matières et fournitures	-29 620	-37 227
Services extérieurs: Autres services	-638 051	-890 616
Impôts, taxes et versements assimilés	-240 534	-376 532
Salaires et traitements	-710 440	-1 155 172
Charges sociales	-393 793	-514 069
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-1 046 968	-1 051 078
Dotations aux dépréciations sur immobilisations	0	-47 874
Dotations aux dépréciations des créances	-30 799	-235 422
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	-8 790	-93 716
Autres charges d'exploitation	-110 026	-150 909
Charges d'exploitation	-3 209 019	-4 554 947
Résultat d'exploitation	-1 257 587	-1 925 995
Produits des participations	0	0
Produits des autres créances	24 230	58 583
Intérêts et produits assimilés	952	77 111
Reprises sur provisions et transferts de charges financières	1 450 009	178 522
Produits financiers	1 475 190	314 216
Intérêts et charges assimilés	-280 206	-268 360
Dotations aux Provisions sur Titres	-558 021	-1 946 812
Dot.prov. Créances financières	-737	0
Dotations aux Provisions sur Créances Fin.	-309 364	-605 928
Charges financières	-1 148 328	-2 821 108
Résultat financier	326 862	-2 506 892
Résultat courant avant impôts	-930 725	-4 432 886
Produits sur opérations de gestion	0	0
Produits des cessions d'actifs	250	292
Produits exceptionnels	250	292
Charges exceptionnelles :		0
- sur cession d'actifs	0	-2 343
Charges exceptionnelles	0	-2 343
Résultat exceptionnel	250	-2 051
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0	0
Impôts sur les bénéfices	0	0
Total des produits	3 426 872	2 943 460
Total des charges	-4 357 347	-7 378 397
Résultat de l'exercice	-930 475	-4 434 937

III - Projet d'affectation du résultat

En 2021, la perte nette de la société NSC Groupe (société mère) s'établit à 930 475 € à comparer à une perte nette de 4 434 937 € en 2020.

Il sera proposé à l'Assemblée générale qui approuve les comptes de l'exercice 2021 de ne verser aucun dividende au titre de l'exercice 2021.

	En €
Report à nouveau antérieur	-23 705 377,64
Résultat de l'exercice	-930 474,98
Bénéfice distribuable	-24 635 852,62
Total du dividende à distribuer	0,00
Report à nouveau	-24 635 852,62

Il est rappelé que les dividendes distribués par action au cours des trois exercices précédents ont été les suivants :

	2021 Proposition	2020	2019	2018
Valeur nominale de l'action (€)	16,00	16,00	16,00	16,00
Nombre total d'actions	461 427	461 427	461 427	461 427
Dividende distribué par action	0,00	0,00	0,00	2,25
Montant éligible à l'abattement art. 158 CG	0,00	0,00	0,00	2,25

IV - Tableau de financement

en k€	EXERCICE 31/12/2021	EXERCICE 31/12/2020
Résultat net	-930	-4 435
Flux de résultat sans incidence trésorerie	0	0
Dotations aux amortissements et provisions	1 955	6 399
Reprise de provisions	-1 643	-2 966
Résultat de cessions d'immobilisations	0	2
Marge brute d'autofinancement après impôts	-619	-999
Variation des stocks	0	0
Variation des créances d'exploitation	717	703
Variation des dettes d'exploitation	71	-339
Variation du besoin en fonds de roulement	788	364
FLUX DE TRESORERIE LIE A L'ACTIVITE	169	-635

Incorporelles	0	0
Corporelles	0	0
Financières	0	-2 658
Opérations d'investissement	0	-2 658
Incorporelles et corporelles	0	0
Financières	0	0
Produits de cession des actifs	0	0
Acquisitions de titres de participation	0	0
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX INVESTISSEMENTS	0	-2 658

Variation des comptes courants intragroupe	-1 890	-2 830
Souscription d'emprunts	4 554	8 000
Remboursement d'emprunts	-2 694	-930
Variation des autres dettes financières nettes	926	-2 709
Dividendes versés aux actionnaires	0	0
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX FINANCEMENTS	896	1 531

Ecarts de conversion	0	0
----------------------	---	---

VARIATION DE LA TRESORERIE DE L'EXERCICE	1 065	-1 762
TRESORERIE A L'OUVERTURE	8 823	10 586
TRESORERIE A LA CLOTURE	9 888	8 823

V - Annexe aux comptes sociaux

Note 1. – Principes comptables :

Les comptes ont été établis conformément aux principes comptables et méthodes d'évaluation applicables en France et conformément au règlement ANC n°2020-01 relatif au plan comptable général. La présentation a été réalisée en privilégiant, comme les années précédentes, la mise en évidence des informations importantes.

Les principes comptables utilisés sont les suivants :

1. Immobilisations.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les immobilisations sont amorties selon les modalités suivantes :

- Logiciel et progiciel sur 3 ans en linéaire
- Le matériel de bureau sur 7 ans en linéaire
- Le matériel informatique sur 1 an en linéaire

2. Titres de participation.

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires, et après réévaluations légales le cas échéant.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est appréciée :

Pour les sociétés contrôlées et les participations faisant partie d'une stratégie durable de la société, d'après la valeur d'usage, cette dernière étant déterminée selon les cas en fonction d'une analyse tenant compte de l'actif net ré estimé ou de la valeur probable de négociation. La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires, et après réévaluations légales le cas échéant.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est appréciée :

- Pour les sociétés contrôlées et les participations faisant partie d'une stratégie durable de la société, d'après la valeur d'usage, cette dernière étant déterminée selon les cas en fonction d'une analyse tenant compte de l'actif net ré estimé ou de la valeur probable de négociation.

La valeur probable de réalisation des titres des filiales est déterminée à partir des flux futurs de trésorerie actualisés augmentés des disponibilités et d'une valeur terminale basée sur le cash-flow libre moyen de la période considérée et réduits des dettes financières et des provisions pour risques et charges.

Un horizon de 5 ans a été retenu pour la période de calcul de la valeur recouvrable, sachant que tout horizon plus large accroîtrait de façon très importante les incertitudes inhérentes à une modélisation des flux futurs de trésorerie.

- Pour les participations susceptibles d'être vendues, en fonction d'opportunités de marché, d'après leur valeur probable de négociation ou, dans le cas des titres cotés, d'après la moyenne des cours de Bourse du mois précédant l'arrêt des comptes.

Le cas échéant, lorsque la valeur d'inventaire est négative, en complément de la provision pour dépréciation des titres, une provision pour risques est constituée.

Les plus et moins-values de cession sont calculées selon la méthode du «coût moyen pondéré».

Les dividendes provenant des titres de participation sont enregistrés dans l'exercice au cours duquel la décision de distribution est intervenue.

3. Actions en auto-détention.

Les actions de la société détenues en auto-détention sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement pour la part affectée aux stocks options et en « Autres immobilisations financières » pour les autres titres.

Elles sont évaluées à la date de clôture au cours du jour. Une provision pour dépréciation est constituée le cas échéant.

4. Valeurs mobilières de placement.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de réalisation (Valeur liquidative de fin d'exercice ou valeur probable de négociation).

5. Opérations en devises.

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération. Les dettes, créances, disponibilités en monnaies étrangères figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la valorisation à ce dernier cours des dettes et créances en devises est enregistrée au bilan dans les comptes de régularisation « Ecart de conversion actif ou passif », selon le cas. Les pertes latentes de change qui ne sont pas compensées font l'objet d'une provision pour risques, sauf lorsque les instruments financiers en cause, entrant dans le cadre d'une stratégie identifiée de couverture, sont tels qu'aucune perte significative ne pourra être globalement constatée lors de leurs échéances.

6. Passifs.

Conformément au règlement du CNC n°00-06 du 20 avril 2000 sur les passifs, un passif est comptabilisé lorsque NSC Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci. Cette obligation doit exister à la date de clôture de l'exercice pour pouvoir être comptabilisée.

7. Impôts.

NSC Groupe forme avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à 95% au moins un groupe d'intégration fiscale tel que défini à l'article 223 A du code général des impôts. Chaque société constate sa charge d'impôts sur la base de ses résultats fiscaux propres et NSC Groupe, en tant que tête du Groupe, détermine la charge ou le produit d'impôt comptabilisé en tenant compte des éléments suivants :

- Impôts versés à NSC Groupe par les filiales bénéficiaires intégrées fiscalement (produit);
- Impôt dû au Trésor public au titre du résultat fiscal du groupe d'intégration fiscale;

- L'utilisation éventuelle de déficits fiscaux des filiales intégrées dans la détermination de l'impôt dû par le Groupe. Dans ce cas une provision pour restitution d'impôt est constituée, l'économie d'impôt n'étant pas acquise à la société mère mais aux filiales disposant de ces déficits.
- Régularisations éventuelles sur la charge d'impôt d'exercices antérieurs;
- Evolution des provisions pour risques fiscaux.
- Il n'est procédé à aucune restitution dans le cas où une filiale sort du groupe d'intégration fiscale.

Les principes appliqués par NSC Groupe sont conformes à l'avis 2005-G du Comité d'urgence du Conseil national de la comptabilité.

8. Engagements de retraite.

La société applique la recommandation ANC 2013-02 relatives aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires.

La provision se calcule en estimant la somme des indemnités de fin de carrière propres à chaque salarié en fonction de leur âge, de leur probabilité de présence, de leur évolution de salaire et d'un taux d'actualisation financier. Les écarts actuariels sont constatés en résultat financier.

Voir la note n°15 pour plus de détail.

Note 2. – Faits marquants:

Les principaux faits marquants intervenus durant l'exercice sont les suivants :

▪ Reprise d'activité confirmée dès le 1^{er} semestre

- La crise sanitaire liée au Covid-19 avait entraîné un ralentissement très important des entrées de commandes au 1^{er} semestre de l'année passée, puis une reprise graduelle à compter de l'automne dernier notamment pour les filiales du secteur Fiber to yarn. La reprise s'est confirmée avec des entrées de commandes de machines pour le secteur Fiber to Yarn et Monomatic, et de composants pour Fonderie Schlumberger, s'élevant à 53,1 M€ en 2021 contre 23,9 M€ en 2020. Le carnet de commandes machines et composants de fonderie à fin décembre 2021 s'établissait ainsi à 30,4 M€ contre 12,7 M€ à fin 2020 et 6,9 M€ à fin 2019.
- Le niveau d'activité des sites de production s'est amélioré progressivement au cours du 1^{er} semestre. En France, le recours à l'activité partielle a été complètement arrêté pour les 3 sociétés concernées au 31 mai mais a été maintenu pour partie en Italie jusqu'au 30 juin compte tenu d'un niveau d'entrées de commandes plus faible pour SATM et CMT que celui enregistré pour N.Schlumberger et Seydel.
- La prospection commerciale et les interventions techniques chez les clients sont restées en partie limitées sur l'exercice compte tenu des impératifs sanitaires en vigueur dans de nombreux pays. Cela a entraîné quelques retards dans l'installation et la mise en route des équipements livrés à nos clients.

▪ Complément de financement obtenu en septembre 2021

- Afin d'assurer le financement des activités du groupe à moyen terme, la société a engagé au 1^{er} trimestre des discussions avec le pool bancaire, l'Etat et l'actionnaire majoritaire. Ces démarches ont abouti à la sécurisation d'un complément de financement de 4,5 M€ composé de PGE complémentaires accordés par les 3 banques du pool pour 3,0 M€, d'un prêt de l'Etat pour 1,0 M€ et d'un apport en compte courant d'Alsapar pour 0,5 M€.
- Une gestion rigoureuse du BFR des filiales a permis de ne pas dégrader la trésorerie consolidée sur l'exercice ; une réduction du BFR du groupe de 1,8 M€ a été constatée en 2021.
- Au 31 décembre 2021, la trésorerie consolidée, nette des dettes financières à moins d'un an, s'élevait à 10,1 M€ contre 7,4 M€ au 31 décembre 2020.

▪ Difficultés d'approvisionnement et hausse des coûts constatées depuis avril 2021

- La forte reprise de la demande industrielle a entraîné à compter du printemps 2021 des difficultés d'approvisionnement notamment de composants électroniques nécessaires au fonctionnement des machines de préparation à la filature fabriquées par Fiber to yarn. Malgré les plans d'action mis en place, une douzaine de machines n'a pas été livrée en fin d'exercice représentant un manque de facturation de 3,0 M€ sur 2021.
- Par ailleurs, les hausses des matières premières constatées depuis fin 2019 ont impacté la rentabilité de certains contrats dont les prix avaient été fixés antérieurement. Fonderie Schlumberger répercute à l'ensemble de ses clients les fluctuations des matières premières, à la hausse comme à la baisse. Monomatic et les sociétés de Fiber to yarn limitent depuis l'été 2021 le délai de validité des offres commerciales afin de minimiser leur exposition aux hausses de coûts.

▪ Rationalisation de l'organisation de Fiber to yarn en Italie

- La filiale SATM a absorbé par voie de fusion le 2 août 2021, les 2 autres filiales italiennes M2FL et CMT. Le site de CMT à Novara a été ramené de 9000 m² à 1000 m² et l'équipe, réduite à 6 personnes, se concentre maintenant sur l'activité des pièces de rechanges et le support technique pour le développement et la vente des continus à filer Cognetex.
- La production des continus à filer sera réalisée à Novara avec la gamme des machines commercialisées par SATM.

▪ **Désengagement complet du secteur NSC Packaging**

- La société Pakea est sortie du périmètre à compter du 26 mai 2021, date de mise en liquidation judiciaire prononcée par la chambre commerciale du Tribunal judiciaire de Mulhouse.
- La société NSC Packaging est sortie du périmètre de consolidation au 9 juillet 2020 et sa mise en liquidation prononcée le 11 janvier 2021.
- La liquidation de ces deux sociétés est en cours de réalisation par les instances judiciaires.

Note 3. – Analyse des résultats :

en K€	31/12/2021	31/12/2020
Résultat d'exploitation	-1 258	-1 926
Résultat financier	327	-2 507
Résultat courant avant impôts	-931	-4 433
Résultat exceptionnel	0	-2
Impôts	0	0
Résultat net	-930	-4 435

Une perte nette de 931 K€ a été constatée sur l'exercice, en nette réduction par rapport à perte enregistrée en 2020. L'incidence de la crise sanitaire avait impacté en 2020 le niveau d'activité des filiales et entraîné une dépréciation nette des titres à hauteur de 785 K€. Les titres auto détenus avaient également fait l'objet d'une provision pour dépréciation de 1 100 K€ suite à la baisse du cours constatée en 2020.

1. Résultat d'exploitation

Une perte d'exploitation de 1 258 K€ a été constatée sur l'exercice contre une perte de 1 926 K€ en 2020. Cette amélioration est principalement liée à la diminution de la masse salariale compte tenu des départs non remplacés.

2. Les produits et charges financiers

Charges financières		Produits financiers	
en milliers d'euros	Montant	en milliers d'euros	Montant
Dotations financières aux amortissements et provisions	868 (1)	Autres intérêts et produits assimilés	25
Intérêts et charges assimilées	280 (2)	Reprises sur prov. et transfert de charges	1450 (3)
Différences négatives de change	0	Différences positives de change	0
Autres charges financières	0	Produits nets sur cession de Valeurs mobilières de plac.	0
Total des charges financières	1 148	Total des produits financiers	1 475

- (1) Comprend pour l'essentiel les provisions sur titres de la Fonderie pour 487 K€, sur les titres propres auto-détenus pour 71 K€ et sur le compte courant de la SCI Florimmo pour 198 K€.
- (2) Comprend les intérêts sur emprunts pour 210 K€ et sur les comptes courants de trésorerie pour 70 K€.
- (3) Comprend les reprises de provisions sur titres de Monomatic pour 1 196 K€ et sur NSC USA 254 K€.

Evolution des dépréciations nettes de titres des filiales sur les 2 derniers exercices :

En K€	31/12/2021	31/12/2020
Fonderie	-487	-558
Monomatic	1196	-289
NSC USA	254	63
Total	963	-784

3. Les produits et charges exceptionnels

Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		Renvois
en milliers d'euros	Montant	en milliers d'euros	Montant	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	
Valeur comptable des éléments d'actif cédés	0	Produits de cession d'éléments d'actif	0	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	
Dotation aux amortissements et provisions	0	Reprise sur provisions et transferts de charges	0	
Total des charges exceptionnelles	0	Total des produits exceptionnels	0	

Note 4.– Etat de l'actif immobilisé :

1. Les immobilisations incorporelles et corporelles

Etat de l'actif immobilisé

Montants bruts

en milliers d'euros	Valeurs brutes début d'exercice	Augmentations	Diminutions / Reclassements	Valeurs brutes fin d'exercice
Immobilisations incorporelles *	70	0	0	70
Immobilisations corporelles	21 894	0	0	21 894
Immobilisations financières	74 951	0	360	74 590
Av. et acptes / immo.incorp. *	0	0	0	0
Av et acptes sur immo. Corp.	0	0	0	0
Total	96 914	0	361	96 554

Flux des amortissements et provisions

en milliers d'euros	Valeurs début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs fin d'exercice
Concessions, brevets, licences	65	4	0	69
Fonds commercial	0	0	0	0
Installations techniques, matériels et outillages	7	1	0	9
Autres immobilisations corporelles	15 646	1 042	34	16 655
Autres immobilisations financières	40 992	669	1 450	40 211
Total	56 710	1 716	1 484	56 943

Titres de participation

en milliers d'euros	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Valeurs 2020	65 143	-34 154	30 989
Augmentations	0		0
Diminutions	0		0
Dotations et reprises de dépréciations		963	963
Valeurs 2021	65 143	-33 191	31 952

Le tableau des filiales et participations est présenté en Note 20.

Le détail des dépréciations constatées sur l'exercice est indiqué en Note 3.2.

Autres Immobilisations financières

en milliers d'euros	en début d'exercice	Augmen- tations	Diminutions	en fin d'exercice
Titres en auto-détention bruts	3 037	0	0	3 037
Dépréciation	-1 100	-71	0	-1 171
Titres en auto-détention nets	1 937	-71	0	1 866
Prêts aux filiales bruts	0	0	0	0
Dépréciation	0	0	0	0
Prêts aux filiales nets	0	0	0	0
Dépôts et cautionnements	300	0	0	300
Dépréciation	0	0	0	0
Dépôts et cautionnements nets	300	0	0	300
Autres immobilisations financières nettes	0	0	0	0
Total autres immo. financières	2 237	-71	0	2 166

Les dépôts et cautionnement à la clôture de l'exercice sont constitués de deux retenues de garantie de 200 K€ sur un prêt accordé par BPI France en 2014 et de 100 K€ sur un prêt accordé en 2020.

Note 5. – Impôt :

NSC Groupe s'est constituée tête du groupe d'intégration fiscale comprenant les sociétés NSC Groupe, Fonderie Schlumberger, Monomatic et N.Schlumberger. Le taux d'impôt retenu est de 25%.

Le report déficitaire d'ensemble du groupe d'intégration fiscale de NSC Groupe au 31 décembre 2021 s'élevait à 64 013 K€.

Pour l'exercice 2021, aucun produit d'impôts n'a été constaté du fait de cette convention.

Il n'existe pas d'impôts différés actifs ou passifs concernant des décalages temporels au 31 décembre 2021. Le résultat avant impôts étant négatif, aucune charge d'impôt n'a été générée sur l'exercice.

Note 6. – Trésorerie à court terme :

en milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Disponibilités	3 664	2 001
Valeurs mobilières de placement	6 224	6 822
Trésorerie active	9 888	8 823
Dettes financières à court terme auprès des établissements de crédit	2 481	3 164
Autres dettes financières à court terme	3 596	10 247
<i>dont : dettes rattachées à des participations</i>	<i>0</i>	<i>7 975</i>
<i>trésorerie des filiales centralisée</i>	<i>1 290</i>	<i>839</i>
<i>Intégration fiscale</i>	<i>1 208</i>	<i>1 340</i>
Trésorerie passive	6 078	13 411
Trésorerie nette	3 810	-4 587

Note 7. – Capital social et variation des capitaux propres :

a) Le capital social

Le capital social s'élève au 31 décembre 2020 à 7 382 832 € et est composé de 461 427 actions d'un nominal de 16€.

b) Variation des capitaux propres sur l'exercice

Variation des capitaux propres sur l'exercice

en milliers d'euros	Ouverture	Dimin. Capital	Augment. Capital	Augmt.	Diminut.	Affectat. Résultat N-1	Clôture
Capital	7 383	0	0	0	0	0	7 383
Primes d'émission, fusion, app	0	0	0	0	0	0	0
Réserve légale	890	0	0	0	0	0	890
Réserves statutaires & contrac	0	0	0	0	0	0	0
Réserves réglementées	0	0	0	0	0	0	0
Autres réserves	43 917	0	0	0	0	0	43 917
Report à nouveau	-19 270	0	0	0	0	-4 435	-23 705
Résultat	-4 435	0	0	-930	0	4 435	-930
Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0
Provisions réglementées	0	0	0	0	0	0	0
Distribution mise en paiement	0	0	0	0	0	0	0
Total	28 485	0	0	-930	0	0	27 554

Le résultat de l'exercice précédent a été affecté en report à nouveau.

Note 8. – Provisions pour risques et charges :

Tableau des provisions

en milliers d'euros	n° renvoi	Montant en début d'exercice	Augmentation ou dotation exercice	Diminutions provisions utilisées	Diminutions provisions non utilisées	Montant en fin d'exercice
Risque export moyen terme	(3)	0	0	0	0	0
Provisions réglementées		0	0	0	0	0
Pertes de change	(2)	0	0	0	0	0
Provisions ayant supporté l'impôt		0	0	0	0	0
Litiges commerciaux	(1)	0	0	0	0	0
Garantie donnée aux clients	(1)	0	0	0	0	0
Provision pour risques divers	(1)	144	198	144	0	198
Pertes à terminaison	(3)	0	0	0	0	0
Provisions pour risques		144	198	144	0	198
Frais de montage à effectuer	(1)	0	0	0	0	0
Médailles du travail	(1)	0	0	0	0	0
Indemnités de fin de carrière	(1)	85	10	0	0	94
Charges d'exploitation	(1)	0	0	0	0	0
Provisions pour charges		85	10	0	0	94
Dépréciation Fonds de commerce		0	0	0	0	0
Dépréciation immo. financières	(2)	34 154	487	1 450	0	33 191
Dépréciation des actifs financiers	(2)	6 838	182	0	0	7 020
Dépréciation des stocks	(1)	0	0	0	0	0
Dépréciation des VMP	(1)	0	0	0	0	0
Dépréciation des comptes clients	(1)	475	31	15	0	490
Provisions pour dépréciations		41 466	700	1 465	0	40 701
Total des provisions		41 695	908	1 609	0	40 993
Dont dotations et reprises						
- Exploitation	(1)		40	159	0	
- Financières	(2)		868	1 450	0	
- Exceptionnelles	(3)		0	0	0	

Note 9. – Etat des échéances des dettes et créances à la clôture de l'exercice :

1) Échéances des créances à la clôture de l'exercice

en milliers d'euros	Montants bruts	n° renvoi	A 1 an au plus	> à 1 an et < à 5 ans	> à 5 ans
Créances clients et comptes rattachés	597		597	0	0
Autres créances d'exploitation	1 871	(1)	1 273	597	0
Total des créances	2 468		1 871	597	0

(1) Concernent pour l'essentiel des crédits d'impôts à recevoir pour 1 554 K€, de la TVA pour 44 K€ et des avoirs à recevoir pour 30 K€.

2) Échéances des dettes à la clôture de l'exercice

en milliers d'euros	Montants bruts	n° renvoi	A 1 an au plus	> à 1 an et < à 5 ans	> à 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14 054	(1)	2 351	11 553	150
Autres emprunts et dettes financières	130	(2)	130	0	0
Dettes rattachées à des participations	5 852	(3)	0	5 776	76
Comptes courants créditeurs	1 290	(4)	1 290	0	0
Intégration fiscale	1 208	(5)	1 208	0	0
Avances et acompte reçus sur commande	0		0	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	374		374	0	0
Dettes fiscales et sociales	636	(6)	636	0	0
Dettes sur immo. et comptes rattachés	0		0	0	0
Autres dettes d'exploitation	57		57	0	0
Produits constatés d'avance	31		31	0	0
Total des emprunts et dettes	23 633		6 078	17 329	226

(1) Comprend un emprunt Caisse d'Épargne de 2015 pour 234 K€, d'un emprunt BPIFrance de 2015 pour 600 K€, d'un emprunt Caisse d'Épargne de 2019 pour 1 597 K€, de deux emprunts BPI de 2020 pour 4 069 K€, de trois PGE de 2020 pour 1 000 K€ chacun contractés auprès de nos trois banques, d'un financement BPI de 2021 pour 553 K€, d'un prêt BPIFrance de 2021 de 1 000 K€ et de trois nouveaux PGE contractés en 2021 auprès de nos trois banques pour 1 000 K€ chacun.

(2) Concerne les concours bancaires pour 129 K€ et les intérêts courus pour 1 K€.

(3) Concerne, les dettes rattachées à des participations, à savoir: N.Schlumberger 4 675 K€, Seydel 1 100 K€ ainsi que des dépôts et cautionnements reçus pour 78 K€.

(4) Concerne, la remontée des soldes de trésorerie via le cash pool : N.Schlumberger 216 K€ et Fonderie 571 K€ et d'un apport en compte courant de Alsapar de 500 K€.

(5) Concerne Fonderie 86 K€, Monomatic 612 K€, NSC Packaging 233 K€, Pakea 246 K€ et N. Schlumberger 30 K€.

(6) Concerne les organismes sociaux pour 216 K€, les congés à payer pour 151 K€, de la TVA pour 119 K€ et des provisions salariales pour les parts variables de 150 K€.

Note 10. – Informations concernant les entreprises liées :

en milliers d'euros		Montants nets
Poste du bilan *	Participations	31 952
	Créances rattachées à des participations	261
	Prêts	0
	Avances et acomptes reçus	0
	Créances clients et comptes rattachés	251
	Autres créances	0
	Emprunts & Dettes financières divers	-5 824
	Avances et acomptes versés sur commandes	0
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-44
	Comptes courants d'intégration fiscal	-729
	Autres dettes	-788
Poste du résultat	Produits des participations	0
	Autres produits financiers	10
	Variation de provisions sur titres	963
	Variation des provisions sur créances	0
	Autres charges financières	-70

* Débit (+) et Crédit (-) pour le bilan. Produits (+) et Charges (-) pour le compte de résultat

Note 11. – Transactions avec les parties liées :

Aucun dividende n'a été versé en 2021.

Concernant les transactions avec les dirigeants et les administrateurs, se référer à la Note 14 de cette annexe.

Note 12. – Comptes de régularisation :

en milliers d'euros	31/12/2021
1. Les charges constatées d'avance	2
2. Les produits constatés d'avance	31
3. Les charges à payer	455
- Congés payés	80
- Factures fournisseurs non parvenues	72
- Charges de personnel	150
- Taxes	70
- Divers	43
- Charges sociales sur congés payés	36
- Charges à payer Etat	2
- Intérêts à payer	1
4. Les produits à recevoir	0
- Factures à établir	0
- Autres produits à recevoir	0
- Intérêts à recevoir	0

Note 13. – Engagements hors bilan :

Engagements financiers reçus et donnés

en milliers d'euros

31/12/2021

Engagements donnés :

Engagements sur pensions et indemn. de départ en retraite	94
Avals, cautions, garanties	1 205 (1)
Hypothèques, nantissements et sûretés réelles	1 597 (2)
Garantie d'actifs et de passifs	0
Engagements portant sur les titres	0
Total des engagements donnés	2 896

Engagements reçus :

Engagements sur pensions et indemn. de départ en retraite	0
Avals, cautions, garanties	0
Abandon de créances - Retour meilleure fortune	2 450
Hypothèques, nantissements	1 500
Engagements d'achats	240 (3)
Engagements d'achats de titres	0
Garantie d'actifs et de passifs	0
Total des engagements reçus	4 190

Détail des sûretés réelles :

Montants garantis par des sûretés réelles :

Dettes financières à plus d'un an	1 315
Dettes financières à moins d'un an	282
Total garantis par des sûretés réelles	1 597

Montants des sûretés réelles :

Dettes financières à plus d'un an	0
Dettes financières à moins d'un an	0
Total des sûretés réelles	0

(1) Correspond à une caution donnée à Alsabail pour 971 K€ et une délégation de créance sur un contrat de capitalisation donnée à la Caisse d'Épargne en garantie d'un prêt de 2 000 K€ pour un montant restant de 234 K€

(2) Se rapporte principalement à des emprunts souscrits et mentionnées en Note 9

(3) Concerne la SCI Florimmo

Note 14. – Informations concernant les dirigeants, les administrateurs et la direction générale :

Aucune avance ou crédit ne sont alloués aux dirigeants et aucun engagement n'a été pris pour leur compte.

Le montant des jetons de présence nets de cotisations, alloués aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2021 s'élève à 100 K€.

Durant l'année 2021, le montant global des rémunérations brutes versées par NSC Groupe aux membres de la Direction Générale du Groupe s'est élevé à 436 K€. Ce montant comprend les salaires, les primes, les avantages en nature et les jetons de présence, le cas échéant.

Note 15. – Régimes d'avantages postérieurs à l'Emploi :

Les engagements relatifs aux d'indemnités de fin de carrière ont fait l'objet d'une externalisation partielle auprès d'une compagnie d'assurances. A la clôture, les engagements sont de 94 K€ et le montant du fonds d'assurance a été intégralement consommé à fin 2020 suite au départ en retraite du président sortant.

La provision de 94 K€ inscrite au bilan de clôture a été actualisée selon les principales hypothèses actuarielles suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,33% contre 0,47% à fin 2020,
- Taux d'augmentation des salaires : 1,10% contre 1,20% à fin 2020,

Le taux d'actualisation retenu à la date de clôture est déterminé par référence à un taux de marché fondé sur des obligations à longs termes de première catégorie.

Note 16. – Litiges :

Il n'existait pas de litige en cours non provisionné pour la société NSC Groupe à la date d'arrêté des comptes sociaux de l'exercice.

Note 17. – Société consolidante :

La société NSC Groupe SA est tête de groupe dans la consolidation du groupe NSC. Les comptes consolidés sont disponibles sur le site internet ou au siège de l'entreprise.

Note 18. – Evénements postérieurs à la clôture :

La société a incorporé le 14 février 2022 une partie du compte courant détenu sur la SCI Florimmo à hauteur de 275 K€ afin de porter sa participation de 69,00% à 89,06% dans cette filiale. Par ailleurs, le Tribunal de Colmar a validé le 22 février 2022 le plan d'apurement du passif de L'Atelier Fitness qui remboursera à la SCI sa dette de sauvegarde sur 10 ans.

A la date d'arrêté des comptes, la société disposait de liquidités suffisantes pour assurer la continuité de son exploitation.

Note 19. – Effectif de la société :

L'effectif de la société est de 5 personnes au 31 décembre 2021.

Note 20. – Renseignements concernant les filiales :

en milliers d'euros

Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)	Capital à la clôture du bilan	Capitaux propres autres que le capital	% du capital détenu par NSC Groupe	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis et non remboursés	Chiffre d'affaires hors taxe	Bénéfice net ou perte nette	Dividendes encaissés en 2021 par NSC Groupe
N. Schlumberger	3 430	21 745	100,0%	25 943	25 943	0	24 182	424	0
Monomatic	1 000	1 533	100,0%	3 356	3 356	0	4 763	374	0
NSC USA	2 357	-823	100,0%	2 902	1 533	0	2 745	166	0
Pakea (2)	306	-696	100,0%	16 731	0	294	25	-46	0
SBA (1)	19	-205	99,9%	19	0	206	0	0	0
Servitex (1)	2	-12	99,9%	31	0	0	0	0	0
NSC Packaging (2)	50	-4 119	100,0%	13 593	0	4 985	0	0	0
Fonderie	1 200	690	100,0%	2 464	1 120	231	8 308	294	0
SCI Florimmo	150	-437	69,0%	104	0	597	60	-63	0
TOTAL				65 143	31 952	6 313			0

(1) Sociétés en cours de liquidation, (2) en liquidation judiciaire à la date de clôture

Note 21. – Résultats et autres éléments caractéristiques de la société relatifs au cinq dernières années :

en milliers d'euros	2017	2018	2019	2020	2021
Capital en fin d'exercice :					
Capital social	7 383	7 383	7 383	7 383	7 383
Nombre d'actions ordinaires existantes	461 427	461 427	461 427	461 427	461 427
Actions futures à créer :					
- par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
- par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
Opérations et résultats de l'exercice :					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 094	2 060	2 088	1 914	1 546
Bénéfice avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	366	422	272	-1 001	-619
Impôts sur les bénéfices	614	636	464	0	0
Bénéfice après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1 544	-3 837	-15 743	-4 435	-930
Résultat distribué	1 269	1 038	0	0	0
Résultats par action (en euros) :					
Bénéfice après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,12 €	2,29 €	1,59 €	-2,17 €	-1,34 €
Bénéfice après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	-3,35 €	-8,32 €	-34,12 €	-9,61 €	-2,02 €
Dividende attribué à chaque action (en euros)	2,75 €	2,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Personnel :					
Effectif moyen des salariés	9,0	10,0	7,7	6,5	5,2
Montant de la masse salariale	1 002	1 078	1 037	1 155	710
Montant des sommes dues au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	536	577	556	479	359
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0	0	0	0	0
Intéressement	0	0	0	0	0



RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

À l'assemblée générale de la société NSC GROUPE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société NSC GROUPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes relatif à la première application du nouveau Règlement ANC n°2020-01 sur les comptes consolidés tel que cela est décrit dans la « Note 1 – Principes comptables » de l'annexe des comptes consolidés.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Estimations significatives : écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition, dont le montant total figurant au bilan au 31 décembre 2021 s'établit à 4 274 K€, font l'objet de tests de dépréciation selon des modalités décrites dans les notes de l'annexe intitulées « Note 1 - Principes comptables, 6°) c) » et « Note 10 – Ecarts d'acquisitions ».

Nous avons examiné la mise en œuvre de ces modalités, contrôlé la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles établies pour les entités concernées, contrôlé leur traduction comptable et vérifié que l'annexe donne une information appropriée.

Estimations significatives : activation des impôts différés sur déficits reportables

Les impôts différés actifs, dont le montant total au bilan au 31 décembre 2021 s'établit à 1 618 K€, sont déterminés selon les modalités décrites dans les notes de l'annexe intitulées « Note 1 – Principes comptables, 11°) Impôts » et « Note 9 – Impôts ».

Nous avons examiné les modalités de détermination des impôts différés actifs, contrôlé la concordance des bases d'évaluation retenues avec les données prévisionnelles dont elles sont issues et vérifié que l'annexe donne une information appropriée.

Traduction comptable de la sortie de périmètre du secteur NSC PACKAGING

Les notes de l'annexe intitulées « Note 3 – Faits marquants de la période et évolution du périmètre de consolidation », « Note 4 – Analyse de certains postes du compte de résultat » et « Note 7 – Information par secteur opérationnel 4°) » exposent l'impact de la sortie du périmètre de consolidation de la société PAKEA, et d'une manière générale du secteur NSC PACKAGING, ainsi que la présentation de la contribution de cette société et de ce secteur au résultat consolidé jusqu'à la date de sortie du périmètre.

Nous avons examiné l'analyse effectuée par la société, contrôlé la traduction comptable et vérifié que l'annexe donne une information appropriée.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Strasbourg et Didenheim, le 29 avril 2022

Les commissaires aux comptes

Mazars
Valentin WITTMANN

Société Fiduciaire de Révision
Philippe PFLIMLIN

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux actionnaires,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société NSC GROUPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes de l'annexe intitulées :

- « Note 1 – Principes comptables / 2. Titres de participation »,
- « Note 2 – Faits marquants »,
- « Note 3 - Analyse des résultats / 2. Les produits et charges financiers »,
- « Note 4 – État de l'actif immobilisé »
- « Note 20 – Renseignements concernant les filiales »

exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation et des créances en comptes courants sur ces filiales, et les données chiffrées y afférentes.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Strasbourg et Didenheim, le 29 avril 2022

Les commissaires aux comptes

Mazars

Valentin WITTMANN

Société Fiduciaire de Révision

Philippe PFLIMLIN

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

SOCIÉTÉ CIVILE ALSAPAR

Convention de compte courant bloqué

Selon convention en date du 16 septembre 2021 autorisée par votre Conseil d'Administration du 15 septembre 2021, votre actionnaire ALSAPAR consent à fournir une avance en compte courant bloquée de 500 000 € pour une durée de 6 ans, au taux EURIBOR moyen mensuel 1 mois + 1,0 % (plancher 0 %).

Le conseil motive cette décision par la nécessité de sécuriser l'exploitation du groupe à moyen terme. Le solde du compte courant à la date de clôture s'élève à 500 000 €.

Les intérêts comptabilisés en charges s'élèvent à 1 583 €.

Personne concernée :

- ALSAPAR, en sa qualité d'actionnaire de votre société au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours

d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

SOCIÉTÉ BELGE D'AUTOMATISMES Sprl

Convention de compte courant

Votre Conseil d'Administration a donné son aval le 1er décembre 2011 pour la mise en place d'une convention de compte courant sans intérêts avec la SOCIÉTÉ BELGE D'AUTOMATISMES pour un montant maximal de 150 000 €. Cette convention a été approuvée lors de votre Assemblée Générale du 24 mai 2012.

Selon un avenant du 14 septembre 2012, approuvé par votre Assemblée Générale du 31 mai 2013, le montant maximal du compte courant a été porté à 206 000 €, ces sommes n'étant pas productives d'intérêts et devant être remboursées au plus tard dans les 18 mois après la date de mise à disposition des fonds.

Selon un avenant du 1er juillet 2014, cette convention a été reconduite aux mêmes conditions.

Selon un avenant du 2 décembre 2016, autorisé par votre Conseil d'Administration du 1er décembre 2016, votre société a prorogé cette convention de compte courant au 31 juillet 2018 en motivant cette décision par le fait que la liquidation de cette filiale, sans activité depuis plusieurs années, est retardée par la lourdeur des formalités administratives.

Selon un avenant du 5 décembre 2018, autorisé par votre Conseil d'Administration du 3 décembre 2018, votre société a prorogé cette convention de compte courant au 31 juillet 2020 en évoquant les mêmes raisons que précédemment.

Selon un avenant du 4 décembre 2019, autorisé par votre Conseil d'Administration du 6 décembre 2019, votre société a prorogé cette convention de compte courant au 31 juillet 2021 en évoquant les mêmes raisons que précédemment.

Selon un avenant du 31 juillet 2021, autorisé par votre Conseil d'Administration du 3 juin 2021, votre société a prorogé cette convention de compte courant au 31 juillet 2022 en évoquant les mêmes raisons que précédemment.

Le conseil a motivé cette décision par le fait que la liquidation de cette filiale sans activité depuis plusieurs années est retardée par les conditions de formalismes requises en Belgique.

Le solde du compte courant à la date de clôture s'élève à 206 000 € débiteur.

Personne concernée :

- votre société, en sa qualité d'associée de la SOCIÉTÉ BELGE D'AUTOMATISMES Sprl, au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce.

SCI FLORIMMO

Convention de compte courant

En date du 7 décembre 2017, votre société a conclu avec la SCI FLORIMMO une convention de compte courant rémunéré au taux annuel fixe de 3 %, portant sur un montant de 320 000 €. Cette convention a fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration le 6 décembre 2017. Le conseil a motivé cette décision par la nécessité de financement du dépôt de garantie à verser à ALSABAIL au titre du contrat de crédit-

bail à signer entre ces deux sociétés. Cette convention a été approuvée lors de votre Assemblée Générale du 25 mai 2018.

Selon avenant n° 1 du 3 décembre 2018, autorisé par votre Conseil d'Administration le même jour, le montant de la convention de compte courant a été porté de 320 000 € à 450 000 €, au taux d'intérêt de EURIBOR 1 mois (plancher 0 %) + 2,0 %, avec effet différé au 1er septembre 2019. Le conseil a motivé cette décision par la nécessité d'accorder un différé de paiement complémentaire de 6 mois au locataire de la SCI FLORIMMO. Le solde du compte courant en date du 31 décembre 2018 s'élève à 411 000 € débiteur. Cette convention a été approuvée lors de votre Assemblée Générale du 24 mai 2019.

Selon avenant n° 2 du 7 décembre 2020, autorisé par votre Conseil d'Administration du 4 décembre 2020, le montant de la convention a été porté de 450 000 € à 500 000 € au même taux que précédemment.

Selon avenant n° 3 du 13 juin 2021, autorisé par votre Conseil d'Administration du 3 juin 2021, le montant du compte courant a été porté de 500 000 € à 600 000 € au même taux que précédemment.

Le conseil a motivé cette décision par le fait que la situation actuelle ne permet pas à l'Atelier Fitness, locataire des locaux de la société, de verser la totalité du loyer et permettre ainsi à la SCI de couvrir l'ensemble de ses charges dont le remboursement du crédit-bail des murs loués.

Le solde du compte courant à la date de clôture s'élève à 597 434 € débiteur.

Le montant des produits d'intérêts de l'exercice s'élève à 5 664 €.

Personne concernée :

- votre société, en sa qualité d'associée gérant de la SCI FLORIMMO.

NSC PACKAGING SAS

Prise en charge d'un passif social

Votre société s'est engagée à prendre en charge un passif social éventuel de NSC PACKAGING SAS, estimé à 120 611 €. Votre Conseil d'Administration a autorisé cette convention en date du 20 mars 2018.

Cet engagement s'est dénoué par la conclusion d'un protocole d'accord transactionnel en date du 19 juillet 2021 prévoyant le versement d'une somme de 10 000 € à titre de dommages et intérêts, comptabilisée en charges dans l'exercice.

Constitution d'une garantie au profit de Monsieur Pascal BUZON

En date du 21 février 2020, votre Conseil d'Administration a accepté de mettre en place une garantie par NSC PACKAGING SAS ou à défaut par NSC GROUPE, afin de verser le cas échéant, une indemnité à Monsieur Pascal BUZON au cas où son employeur mettrait un terme à son contrat de travail à une date ne lui permettant pas de bénéficier de la couverture chômage Pôle Emploi pour une durée pouvant atteindre un maximum de 24 mois.

Cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice 2021.

Personne concernée :

- votre société, en sa qualité d'associée de NSC PACKAGING SAS, au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce.

PAKEA SAS

Nantissement du fonds de commerce de PAKEA SAS

Selon une convention du 22 octobre 2018, autorisée par votre Conseil d'Administration du 14 septembre 2018, le fonds de commerce de PAKEA SAS a été nanti au profit de NSC GROUPE en garantie de l'avance en compte courant accordée par NSC GROUPE. Le conseil a motivé cette décision par la nécessité de sécuriser le compte courant accordé par NSC GROUPE.

En vertu d'un acte de cession du 4 novembre 2020, autorisé par votre Conseil d'Administration du 11 septembre 2020, le fonds de commerce de PAKEA SAS a été cédé à NSC PACKAGING SAS pour un montant de 70 000 €. Le conseil a motivé cette décision par la nécessité de regrouper les actifs dans NSC PACKAGING SAS, en redressement judiciaire, en vue de permettre la reprise par un tiers.

Hypothèque conventionnelle portant sur un ensemble immobilier de PAKEA SAS

Selon une convention du 19 novembre 2018, autorisée par votre Conseil d'Administration du 14 septembre 2018, une hypothèque conventionnelle de 1 500 000 € portant sur un ensemble immobilier propriété de PAKEA SAS a été accordée par PAKEA SAS à NSC GROUPE pour 10 ans en garantie de l'avance en compte courant. Le conseil a motivé cette décision par la nécessité de sécuriser le compte courant accordé par NSC GROUPE.

Le solde du compte courant à la date de clôture s'élève à 294 348 € débiteur.

Les conventions du nantissement et d'hypothèque ont pris fin suite à l'ordonnance de rejet de la demande d'inscription à titre privilégié de la créance détenue par NSC GROUPE sur PAKEA rendue le 20 octobre 2021 par la chambre commerciale du Tribunal Judiciaire de Mulhouse.

Personne concernée :

- votre société, en sa qualité d'associée de PAKEA SAS, au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce.

Fait à Strasbourg et Didenheim, le 29 avril 2022

Les commissaires aux comptes

Mazars

Valentin WITTMANN

Société Fiduciaire de Révision

Philippe PFLIMLIN

PROJET DES RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Objectif : Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils sont présentés et se soldant par une perte de 930 474,98 €.

L'Assemblée générale ordinaire prend acte, par ailleurs, de la présentation du rapport du Président du Conseil d'administration et Directeur Général établi conformément à l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce, ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes établi conformément à l'article L.225-235 du même Code.

L'Assemblée générale ordinaire approuve également les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 223 quater du Code général des impôts pour un montant global de 9 807 € avec un impôt correspondant de 2 452 €, toutefois l'impôt ne sera pas acquitté compte tenu des déficits reportables supérieurs à ce montant.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Objectif : Affectation du résultat de l'exercice et distribution de dividende

Conformément aux propositions du Conseil d'administration, l'Assemblée générale ordinaire décide d'affecter la perte de l'exercice de 732 261 € au compte report à nouveau antérieur d'un montant de -23 705 377,64 € soit un report à nouveau après affectation du résultat qui s'établit comme suit :

Report à nouveau antérieur	-23 705 377,64 €
Résultat de l'exercice	-930 474,98 €
Bénéfice distribuable	-24 635 852,62 €
Total du dividende à distribuer	0,00 €
Report à nouveau après affectation du résultat	-24 635 852,62 €

Conformément aux propositions du Conseil d'administration, l'Assemblée générale ordinaire décide de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2020.

Conformément à l'article 243 Bis du CGI, les montants du dividende par action mis en distribution au titre des trois derniers exercices sont mentionnés ci-après :

Exercice	Nominal de l'action	Dividende distribué	Montant éligible à l'abattement art.158 CGI	Montant non éligible à l'abattement
2018	16,00 €	2,25 €	2,25 €	0 €
2019	16,00 €	0,00 €	0,00 €	0 €
2020	16,00 €	0,00 €	0,00 €	0 €

TROISIÈME RÉSOLUTION

Objectif : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe consolidés arrêtés au 31 décembre 2021, tels qu'ils sont présentés, se soldant par un bénéfice net consolidée de 693 575 €.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Objectif : Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée générale ordinaire prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce. Elle approuve chacune des conventions qui en font l'objet.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Objectif : Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2021

L'Assemblée générale ordinaire donne en conséquence, quitus entier et sans réserve aux Administrateurs de la société pour leur gestion pendant l'exercice clos le 31 décembre 2021.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Objectif : Echéance du mandat d'un administrateur

L'Assemblée générale ordinaire prenant acte de l'échéance à l'issue de la présente assemblée du mandat de Monsieur Christian KOCH, Administrateur et connaissance prise du fait qu'il ne sollicite pas le renouvellement de son mandat, décide de ne pas renouveler ledit mandat.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Objectif : Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée générale ordinaire réélit en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans dans les conditions prévues par l'article 15 des statuts, Monsieur Emmanuel BEYDON, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2025, sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

HUITIÈME RÉSOLUTION

Objectif : Renouvellement du mandat d'une administratrice

L'Assemblée générale ordinaire réélit en qualité d'administratrice pour une durée de trois ans dans les conditions prévues par l'article 15 des statuts, Madame Carine SALVY, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2025, sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

Objectif : Délégation de pouvoirs pour remplir les formalités légales

L'Assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes pour remplir toutes formalités prescrites par la loi.

INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

Dénomination, siège social et siège administratif

Dénomination sociale: NSC Groupe
Siège social: 170, rue de la République - 68500 Guebwiller
Siège administratif: 170, rue de la République – 68500 Guebwiller

Forme juridique de la société

Société anonyme à Conseil d'administration.

Date de constitution et durée

La société a été constituée en 1810. Sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévue par la loi et par les statuts, elle prendra fin le 15 septembre 2053.

Objet social

La société a pour objet :

- La prise de participations dans toutes sociétés françaises ou étrangères, créées ou à créer, et la gestion de ces participations, l'animation et la coordination des sociétés,
- Toutes prestations de services et d'études techniques, dans les domaines industriels, financier, commercial et administratif, accessoirement l'achat et la vente de tous biens et produits nécessaires à ces activités,
- L'exploitation directe ou indirecte de brevets, licences, marques et droits assimilés,
- L'achat, la construction, la prise à bail de tous immeubles, bâtis et non bâtis, leur mise en valeur et exploitation par tous moyens,
- La société peut recourir en tous lieux, à tous actes ou opérations de quelque nature ou importance qu'ils soient, dès lors qu'ils concourent ou peuvent concourir, facilitent ou peuvent faciliter la réalisation des activités visées à l'alinéa qui précède, ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires,
- Le tout directement ou indirectement, par voie de création de société et groupement nouveaux, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation en location ou location gérance de tous biens et autres droits,
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes,

Registre du Commerce - SIRET - Code APE

Registre du Commerce : Colmar B 915 420 491
Numéro SIRET : 915 420 491 00010
Code APE : 7010 Z

Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques relatifs à la société

Les documents juridiques relatifs à NSC Groupe peuvent être consultés au siège social de la société.

Exercice social

L'exercice social de NSC Groupe commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures, et des sommes portées en réserve, en application de la loi, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'assemblée générale prélève les sommes destinées à la constitution et à l'alimentation de toutes réserves et provisions ou fonds de prévoyance d'une nature quelconque ou encore à un report à nouveau.

Les modalités de mise en paiement des dividendes votés par l'Assemblée générale, sont fixées par elle, ou à défaut par le Conseil d'administration. Toutefois, cette mise en paiement doit avoir lieu dans le délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai accordée par décision de justice.

L'Assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves et provisions dont elle a la disposition, soit pour compléter le dividende statutaire, soit à titre exceptionnel, en indiquant expressément le ou les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'Assemblée générale peut offrir aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions émises par la société, ceci aux conditions fixées ou autorisées par la loi.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Mode de convocation

Les Assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'administration.

A défaut de convocation par le Conseil d'administration, les Assemblées générales peuvent être également convoquées :

1. Par le ou les Commissaires aux comptes dans les conditions prévues à l'article 24 des statuts.
2. Par un mandataire désigné en justice à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le vingtième du capital social.
3. Par le ou les liquidateurs en cas de dissolution de la société.

Les réunions ont lieu au siège social, ou en tout autre endroit indiqué par l'avis de convocation.

Après accomplissement des formalités préparatoires prévues par la réglementation en vigueur, les convocations aux Assemblées générales sont faites, quinze jours au moins avant l'Assemblée, par envoi aux frais de la société, à chaque actionnaire titulaire d'actions nominatives inscrites en compte, d'une convocation par lettre simple. Les actionnaires titulaires d'actions au porteur sont convoqués selon les modalités fixées par la loi.

Le délai ci-dessus est ramené à six jours en cas de deuxième convocation.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu délibérer valablement faute de quorum requis, la deuxième Assemblée est convoquée dans les mêmes formes et l'avis de convocation doit rappeler la date de la première Assemblée. Il en est de même pour la convocation d'une Assemblée générale extraordinaire prorogée sur deuxième convocation, dans les conditions prévues par cet article.

Conditions d'admission

L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles. Toutefois, le droit pour l'actionnaire de participer à l'Assemblée est subordonné à son inscription sur le registre des actionnaires au moins cinq jours avant la date de l'Assemblée, sauf si le Conseil d'administration a réduit ou supprimé ce délai.

Tout actionnaire ayant le droit de participer à l'Assemblée générale peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire.

Toutefois, les mineurs ou interdits seront valablement représentés par leur tuteur, les sociétés et établissements publics par leur représentant légal ou par tout mandataire spécialement habilité à cet effet, sans qu'il soit nécessaire que le tuteur, le représentant légal ou le mandataire soit personnellement actionnaire. Les pouvoirs devront être déposés au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation, au plus tard quatre jours avant la réunion de l'Assemblée générale, sauf la faculté pour le Conseil d'administration d'accepter que les dépôts soient faits en dehors de cette limite.

Tout actionnaire ayant le droit de participer à l'Assemblée générale, peut également voter par correspondance selon les modalités fixées par la loi et les règlements.

Conditions d'exercice du droit de vote

Dans toutes les Assemblées générales (ordinaires ou extraordinaires), le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital que représente chaque action, et chacune d'elles donne droit à une voix au moins, sauf limitation édictée par les dispositions légales.

Un droit de vote double est attribué, à toutes les actions entièrement libérées, pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom d'un même actionnaire. Le point de départ de ce délai de quatre ans correspond à la date d'inscription dans les comptes établis sur le registre de la société, au nom de chaque propriétaire.

Toutefois, le droit de vote double est attribué dès leur émission, aux actions nominatives représentant une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, et attribuées à un actionnaire du chef d'actions anciennes lui conférant ce droit.

Toute action transférée en propriété perd le droit de vote supplémentaire attribué en application de l'alinéa précédent.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de partage de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus au dit alinéa.

Le droit de vote double visé ci-dessus ne pourra être supprimé par une Assemblée générale extraordinaire qu'après avoir requis l'autorisation d'une Assemblée spéciale des titulaires de ce droit. Cette Assemblée statuera dans les mêmes conditions qu'une Assemblée générale extraordinaire.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées générales extraordinaires, sauf convention contraire notifiée par les intéressés à la société suivant lettre recommandée avec avis de réception.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux Assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique ; en cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres remis en gage.

La société ne peut valablement voter avec les actions achetées par elle dans les conditions prévues par la loi; il n'est pas tenu compte de ces actions pour le calcul du quorum.

Forme des actions. Connaissance de l'actionariat

Les actions revêtent la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire sauf l'effet des dispositions légales contraires.

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi.

En complément des dispositions légales, tout actionnaire venant à détenir ou à cesser de détenir un nombre d'actions représentant plus de 2 % des droits de vote doit informer la société, par lettre recommandée avec avis de réception et dans le délai de quinze jours à compter du jour où la fraction est atteinte ou cesse de l'être, du nombre total d'actions qu'il possède.

En cas de non-respect de l'obligation d'information mentionnée ci-dessus et si la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée, en est faite par un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 2 % des droits de vote, le défaut de déclaration entraînera l'application des sanctions prévues par la loi.

Identification des actionnaires

La société se réserve le droit, à tout moment et à ses frais, de demander à l'organisme chargé de la compensation des titres le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

RENSEIGNEMENTS A CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

Conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital et des droits attachés

Toutes modifications du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent sont prévues par les dispositions statutaires (titre deux des statuts). L'Assemblée générale extraordinaire est seule compétente pour décider, sur le rapport du Conseil d'administration, une augmentation de capital.

Si l'augmentation est réalisée par incorporation de réserves, bénéfiques, ou primes d'émission, l'Assemblée statue aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires.

Si l'augmentation est réalisée par apports en numéraire ou en nature, avec création d'actions nouvelles, l'assemblée statue valablement aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales extraordinaires.

L'Assemblée générale peut déléguer au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour réaliser l'augmentation du capital en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de cinq ans à dater de l'autorisation qui lui a été donnée.

MONTANT DU CAPITAL LIBÉRÉ, NOMBRE ET CATÉGORIES D'ACTIONS

Le titre a été admis à la Bourse de Paris le 23 décembre 1981 au hors cote spécial, puis transféré au Second Marché lors de sa création. L'exercice 1997 a été marqué par une offre publique de rachat d'actions. L'opération a porté sur 170 675 titres.

Au 31 décembre 1998, le capital social entièrement libéré est de 60 millions de francs divisé en 600 000 actions de 100 francs, toutes de même catégorie.

Au Conseil du 8 janvier 1999, le capital a été fixé à 9 600 000 €, divisé en 600 000 actions de 16 €, par intégration de réserves pour 2 971 872 francs.

L'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2002 a procédé à l'annulation de 30 000 actions par voie de réduction du capital social.

L'Assemblée générale extraordinaire du 17 juin 2005 a procédé à l'annulation de 13 750 actions par voie de réduction du capital social.

L'Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2008 a procédé à l'annulation de 8 000 actions par voie de réduction du capital social.

L'Assemblée générale extraordinaire du 10 octobre 2014 a décidé de réduire le capital social à concurrence d'une somme de 866 480 € et de le ramener ainsi d'un montant de 8 772 000 € à 7 905 520 € par voie d'annulation de 54 155 actions, de 16 € nominal, détenues par la société. Le Conseil d'administration du 5 décembre 2015 a constaté la réalisation de ladite réduction de capital.

Le Conseil d'administration, par délégation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2017, a décidé

de réduire le capital social à concurrence d'une somme de 522 688 € et de le ramener ainsi d'un montant de 7 905 520 € à 7 382 832 € par voie d'annulation de 32 668 actions, de 16 € nominal, détenues par la société. Le Conseil d'administration du 18 octobre 2017 a constaté la réalisation de ladite réduction de capital.

Plan d'option

L'Assemblée Générale extraordinaire du 12 juin 1998 a autorisé un plan d'option par rachat et/ou souscription au bénéfice de 7 000 titres.

Le plan a été mis en œuvre le 28 juin 1999.

L'option portait encore sur 5 835 titres lorsque le plan a échoué le 27 juin 2007 inclus.

Ces titres ont été annulés par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2008.

Évolution du capital

Les chiffres figurant dans les colonnes "Capital", "Primes" et "Nombre d'actions" représentent des variations à l'exception de ceux, libellés en gras, qui correspondent à la situation du capital aux dates indiquées.

HISTORIQUE DU GROUPE

- 1810** Création de la société
- 1969** Acquisition de la société Thibeau, constructeur de cardes
Acquisition de la filiale anglaise de Thibeau
- 1973** Création de la filiale italienne
- 1979** Création de la filiale américaine
- 1981** Introduction au hors cote spécial à la Bourse de Paris
- 1983** Transfert automatique du titre de la société du hors cote vers le Second Marché
- 1986** Acquisition de la société FIP, holding de la société Asselin, constructeur d'étaleurs-nappeurs et de la société Same,
société d'applications mécaniques, électriques et électroniques
- 1996** Apport partiel d'actif de l'ensemble de l'activité industrielle à la société N. Schlumberger & Cie, la société faitière optant pour la dénomination NSC Groupe
- 1997** Fusion-absorption de la société FIP
Création de la filiale Wuxi NSC Hongyuan
- 1999** Acquisition de 99,84 % des titres de la société Monomatic
- 2000** Acquisition de 74,50 % des titres de la société Pack'Industrie
- 2002** Création de la filiale Monomatic Italia, filiale de la société française Monomatic
- 2004** Acquisition de la part minoritaire de 30 % dans Wuxi NSC Hongyuan qui prend la dénomination Wuxi NSC Machinery Co. Ltd
- 2005** Succession d'apports partiels d'actifs donnant naissance aux activités actuelles : N. Schlumberger (machines textiles), Sant'Andrea Novara (machines textiles et environnement), Fonderie Schlumberger (fonderie), NSC Florival (gestion du patrimoine immobilier)
Regroupement de N. Schlumberger avec la filiale Finlande du groupe italien Orlandi dans la société Euroschor détenue à parité
Création de la société Fréaco
Acquisition de 66 % des titres de la société Spack System
Fusion-absorption de la société Asselin par la société Thibeau, l'ensemble ainsi constitué prenant la dénomination AsselinThibeau
- 2007** Prise en location gérance de Same par Asselin-Thibeau
- 2008** Fusion de Spack System et de Pack' Industrie sous la nouvelle dénomination Pakea
Fusion-absorption de Same par Asselin-Thibeau
Rachat des titres de Fonderie Schlumberger par Fréaco
- 2010** Création de NSC Environnement
- 2011** Cession des sociétés Asselin-Thibeau et Wuxi NSC Machinery au groupe Andritz
- 2013** Acquisition de 60% des titres de la société Fege et de 100% de la SCI FLF
- 2015** Acquisition de 38% supplémentaires des titres de la société Fege
Prise de contrôle à 100% de la société Euroschor
- 2016** Acquisition de 70% de la société Sant'Andrea Textile Machines
Fusion de NSC Florival avec NSC Groupe
- 2017** Fusion de Fréaco, NSC Environnement et SCI FLF avec NSC Groupe
Liquidation de Sant'Andrea Novara *In bonis*
- 2018** Prise de participation dans la SCI Florimmo à hauteur de 15,45 %
- 2019** Augmentation de la participation dans la SCI Florimmo à hauteur de 69 %
Acquisition des titres de Cogne Macchine Tessili au 16 décembre 2019
- 2020** Rachat de la participation minoritaire de 30% de SATM par N.Schlumberger
- 2021** Mise en liquidation de Pakea
Fusion de M2FL et Cogne Macchine Tessili (CMT) avec la société SATM détenue par N.Schlumberger



NSC GROUPE

170, rue de la République

68500 GUEBWILLER

Tél. +33 (0)3 89 74 40 19

Fax +33 (0)3 89 74 41 03

nsc@nsc.fr

www.nsc-groupe.com